



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 19 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 13 septembre 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h15 – pouvoir donné à Mme Sylvie DELPLANQUE), Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Éric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Anne VÉRISIMO, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Valère DORNEZ.

Excusés ou Absents : (7) Monsieur Alain RIME (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Gérard VAN LERBERGHE (pouvoir donné à M. Gérard REMACLE), Madame Karine LHARMINEZ (pouvoir donné à Mme Anne VÉRISIMO), Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ (pouvoir donné à M. Jean-Denis VOSSAERS).

10 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD - USAN – EXERCICE 2018.
--

Vu en commission n°2 le 9 septembre 2019.

Rapport de Madame Claudine HEYMAN, conseillère chargée du patrimoine.

- Vu la fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents (SIABNA), auquel adhéraient la commune de Neuville-en-Ferrain pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux, avec l'Union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN) ayant pris effet au 1^{er} janvier 2017.
- Vu la délibération n°6 du conseil municipal du 9 décembre 2016 ayant pris acte du nouveau périmètre de l'USAN et ayant désigné les représentants de la commune au sein de ses instances (comité de bassin et collège électoral).
- Considérant en outre la décision prise par la Métropole européenne de Lille (MEL), au titre de ses compétences de Gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI) et de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de sortir de l'USAN, afin d'exercer cette compétence en régie à compter de l'année 2019.
- Considérant la réception le 18 juin dernier du rapport d'activités 2018 de l'Union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN) auquel la commune de Neuville-en-Ferrain était

encore rattachée durant la période transitoire de 2018 au travers de la contribution syndicale prise en charge par la MEL.

- Vu l'article L5211.39 du CGCT disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement devant faire l'objet d'une communication au conseil.

- Considérant le rapport complet annexé à la présente délibération.

Il vous est demandé de bien vouloir accepter les conclusions de ce rapport et de prendre acte de la communication du rapport d'activités de l'USAN pour l'exercice 2018.

- **Ouï l'exposé de Madame Claudine HEYMAN, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

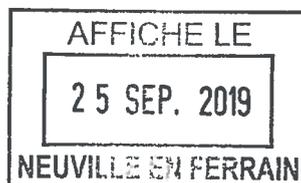
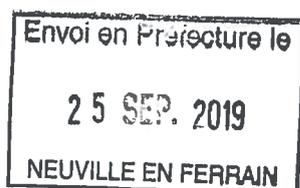
ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Marie TONNERRE-DESMET
Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

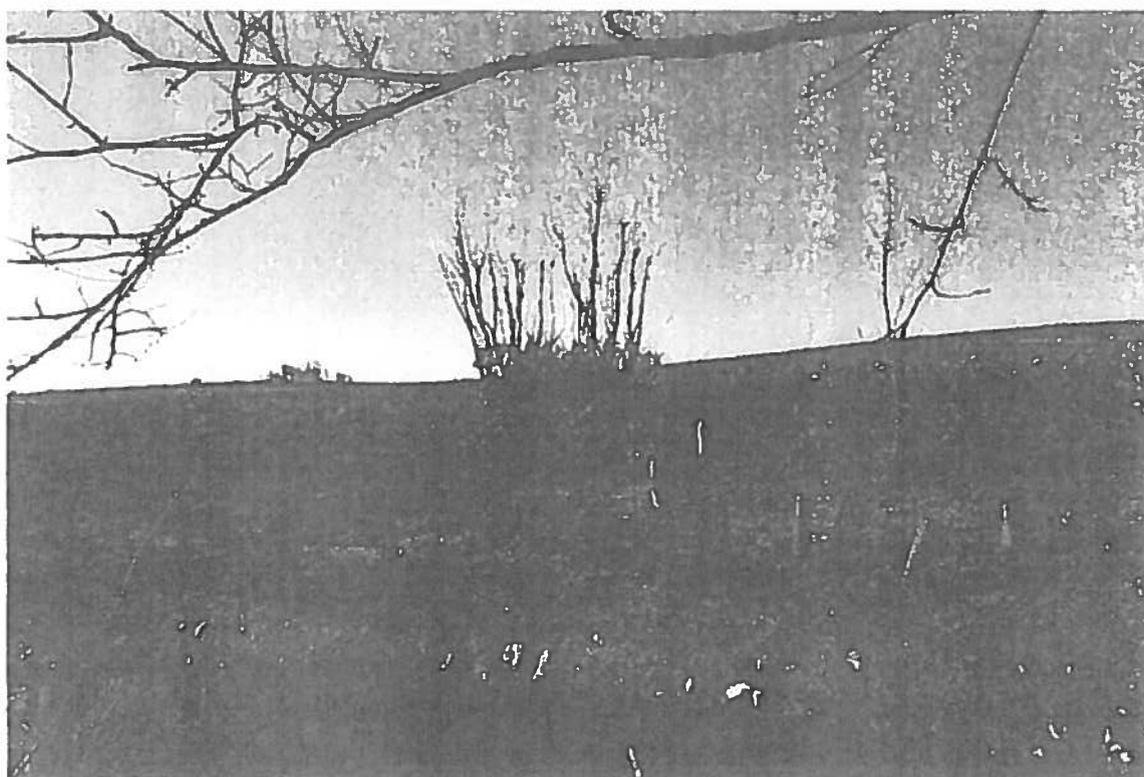




**Union Syndicale
d'Aménagement
hydraulique
du Nord**

USAN

**Rapport
d'activités
2018**



USAN
5, rue du Bas
59320 Radinghem en Weppes
<http://www.usan.fr>

Sommaire

1^{ère} Partie - Rapport Administratif - Présentation et organisation de l'USAN

I. <u>Présentation</u>	page 6
II. <u>Les instances de l'USAN</u>	
1/ Les membres de l'USAN au 31/12/2018	page 7
2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2018	page 9
3/ Composition du Comité Syndical au 31/12/2018	page 10
III. <u>L'organisation administrative</u>	
A. 2018: une année de transition	page 13
1. La chronologie du MELXIT	page 13
2. Chronologie de la révision des statuts	page 14
3. La réorganisation des services pour 2019	page 15
B. Gouvernance et organigrammes	page 16
1. Organigramme de l'année 2018	page 16
2. Présentation des Directions pour 2018	page 17
3. Gouvernance au 1 ^{er} janvier 2019	page 21
4. Organigramme au 1 ^{er} janvier 2019	page 22

2^{ème} Partie - Rapport Technique – Bilans de travaux 2018

I. Gestion des Milieux Aquatiques	page 24
II. Prévention des Inondations	page 39
III. Foncier et urbanisme	page 53
IV. Partenariats et programmes	page 56
V. Prestations Extérieures	page 70

3^{ème} Partie - Rapport Financier

I. <u>Budget de l'USAN</u>	
Présentation Générale du Compte administratif 2018	
Vue d'ensemble	page 74
A/ Eléments clés du compte administratif 2018 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle	page 75
B/ Les évolutions du compte administratif par chapitre	page 79
II. <u>Budget annexe de l'USAN</u>	
Présentation générale du compte administratif 2018	
Vue d'ensemble	page 83
A/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre	page 84
B/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)	page 85
III. <u>Liste des Marchés Publics</u>	page 87

4^{ème} Partie - Fiche synthétique par commission de bassin

Commission de bassin de la Falaises Mortes	page 91
Commission de bassin de la Deûle	page 93
Commission de bassin de la Grande becque de Saint Jans Cappel	page 95
Commission de bassin d'Estaires	page 97
Commission de bassin de Lys Rive Gauche	page 99
Commission de bassin de l'Yser	page 101
Commission de bassin de Lys Rive Droite	page 103

1^{ère} Partie

Rapport Administratif

I. <u>Présentation</u>	page 6
II. <u>Les instances de l'USAN</u>	
1/ Les membres de l'USAN au 31/12/2018	page 7
2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2018	page 9
3/ Composition du Comité Syndical au 31/12/2018	page 10
III. <u>l'organisation administrative</u>	
A. 2018: une année de transition	page 13
1. La chronologie du MELXIT	page 13
2. Chronologie de la révision des statuts	page 14
3. La réorganisation des services pour 2019	page 15
B. Gouvernance et organigrammes	page 16
1. Organigramme de l'année 2018	page 16
2. Présentation des Directions pour 2018	page 17
3. Gouvernance au 1 ^{er} janvier 2019	page 21
4. Organigramme au 1 ^{er} janvier 2019	page 22

I. Présentation et organisation de l'USAN

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

→ **Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :**

- Compétence 1 : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- Compétence 2 : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

→ **L'USAN en quelques chiffres (au 1^{er} janvier 2019) :**

- Communes et communautés de communes adhérentes : **4 communes et 4 communautés de communes**
- Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 040 Kms**
- Superficie des bassins versants = **100 912 Ha**

Au 1^{er} janvier 2019, le comité syndical comprend 47 membres délégués titulaires.

II. Les instances de l'USAN au 31/12/2018

1/ Les membres de l'USAN

CCHF en représentation substitution pour 14 communes

CCHF en adhésion directe pour 10 communes

CCFL en représentation substitution pour 7 communes

CCFL en adhésion directe pour Lestrem

- Allennes-les-Marais
- Anstaing
- Arnèke
- Aubers
- Bailleul
- Baisieux
- Bavinchove
- Beaucamps-Ligny
- Berthen
- Blaringhem
- Boeschepe
- Boëseghem
- Bois-Grenier
- Bondues
- Borre
- Bousbecque
- Bouvines
- Buysscheure
- Caëstre
- Camphin-en-Carembault
- Cassel
- Chemy
- Comines
- Deûlémont
- Ebblinghem
- Eecke
- Englos
- Ennetières-en-Weppes
- Erquinghem-le-Sec
- Erquinghem-Lys
- Escobecques
- Estaires
- Flêtre
- Fleurbaix
- Forest-sur-Marque
- Fournes-en-Weppes
- Frelinghien
- Fretin
- Fromelles
- Godewaersvelde
- Gondecourt
- Hallennes-lez-Haubourdin
- Halluin
- Hantay
- Hardifort
- Haubourdin
- Haverskerque
- Hazebrouck
- Herlies
- Hondeghem
- Hondschoote
- Houplin-Ancoisne
- Houplines
- Houtkerque
- Illies
- La Bassée
- La Chapelle-d'Armentières
- La Gorgue
- Lambersart
- Laventie
- Le Doulieu
- Le Maisnil

- Linselles
- Lompret
- Lorgies
- Lynde
- Marquette-lez-Lille
- Marquillies
- Merris
- Merville
- Méteren
- Morbecque
- Neuf-Berquin
- Neuve-Chapelle
- Neuville en Ferrain
- Nieppe
- Noordpeene
- Ochtezeele
- Oudezeele
- Oxelaëre
- Pérenchies
- Phalempin
- Pradelles
- Prêmesques
- Quesnoy-sur-Deûle
- Radinghem-en-Weppes
- Renescure
- Roncq
- Rubrouck
- Saily-sur-la-Lys
- Sainghin-en-Weppes
- Saint-Jans-Cappel
- Saint-Sylvestre-Cappel
- Sainte-Marie-Cappel
- Salomé
- Santes
- Seclin
- Sercus
- Staple
- Steenbecque
- Steenvoorde
- Steenwerck
- Strazeele
- Terdeghem
- Thiennes
- Tourcoing
- Tressin
- Verlinghem
- Vieux-Berquin
- Wallon-Cappel
- Wambrechies
- Warneton
- Wavrin
- Wemaers-Cappel
- Wervicq-Sud
- Wicres
- Willems
- Winnezeele
- Zermezeele
- Zuytpeene

2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2018

Lys deûle	Monsieur	HOUSSIN	Jacques	Président de la Commission de bassin de Lys Deûle
	Monsieur	BAJEUX	Etienne	Vice-Président de la Commission de bassin de Lys Deûle
	Monsieur	BOONAERT	Jean-Philippe	Vice-Président de la Commission de bassin de Lys Deûle
Bourre	Monsieur	DEWYNTER	Jean-Jacques	Président de la Commission de bassin de la Bourre
	Monsieur	DARQUES	Jérôme	Vice-Président de la Commission de bassin de la Bourre
Estaires	Monsieur	BAES	Bernard	Président de la Commission de bassin d'Estaires
	Monsieur	CARON	Henri	Vice-Président de la Commission de bassin d'Estaires
Saint Jans Cappel	Monsieur	DEVOS	Joël	Président de la Commission de bassin de Saint Jans Cappel
	Monsieur	DELANNOY	Fabrice	Vice-Président de la Commission de bassin de Saint Jans Cappel
Phalempin	Monsieur	LAZARO	Thierry	Président de la Commission de bassin de Phalempin
	Monsieur	DESMAZIERES	Michel	Vice-Président de la Commission de bassin de Phalempin
Yser	Madame	STAELEN	Edith	Présidente de la Commission de bassin de l'Yser
	Monsieur	DELASSUS	Christian	Vice-Président de la Commission de bassin de l'Yser
Longue Becque	Madame	KEIGNAERT	Sandrine	Présidente de la Commission de bassin de la Longue Becque
Libaude	Monsieur	TANCRE	Jean-Noël	Président de la Commission de bassin de la Libaude
	Monsieur	VAN STAEN	Gilbert	Vice-Président de la Commission de bassin de la Libaude
Neuville	Monsieur	DESMET	Rodrigue	Président de la Commission de bassin de la Neuville
	Monsieur	HENNION	Yvan	Vice-Président de la Commission de bassin de la Neuville

3/ Composition du Comité Syndical de l'USAN au 31/12/2018

Collège électoral d'Estaires

Monsieur	BAES	Bernard	4ème Vice-Président	Délégué titulaire
Monsieur	CARON	Henri	Membre du bureau	Délégué titulaire
Madame	DELANNOYE	Jeanne-Marie		Déléguée titulaire
Monsieur	CREPIN	Maxime		Délégué titulaire
Monsieur	VERBEKE	Sébastien		Délégué titulaire
Monsieur	VERRIER	Jean-Michel		Délégué suppléant
Monsieur	WALBROU	Dominique		Délégué suppléant

Collège électoral de l'Yser

Madame	STAELEN	Edith	1ère Vice-Présidente	Délégué titulaire
Monsieur	DELASSUS	Christian	8ème Vice-Président	Déléguée titulaire
Madame	BECKAERT	Marie-Andrée		Déléguée titulaire
Monsieur	VERMERSCH	Jérôme		Délégué titulaire
Monsieur	CUVELIER	Jean-Jacques		Délégué titulaire
Monsieur	HEYMAN	François		Délégué titulaire
Monsieur	MARIS	Gérard		Délégué titulaire
Monsieur	BONDUAUX	Alain		Délégué titulaire
Monsieur	DENAES	Régis		Délégué titulaire
Monsieur	BEUN	Bernard		Délégué titulaire
Monsieur	DECANTER	Bertrand		Délégué titulaire
Madame	DECLERCK	Myriam		Déléguée suppléante
Monsieur	VAESKEN	Dominique		Délégué suppléant
Monsieur	BYACHE	Bruno		Délégué suppléant

Collège électoral de Saint Jans Cappel

Monsieur	DEVOS	Joël	5ème Vice-Président	Délégué titulaire
Monsieur	DELANNOY	Fabrice	Membre du bureau	Délégué titulaire
Monsieur	DECROCK	Benoit		Délégué titulaire
Monsieur	BOULINGUIEZ	Jean-Marie		Délégué titulaire
Monsieur	SONNEVILLE	Philippe		Délégué titulaire
Madame	MOONE	Patricia		Déléguée suppléante

Collège électoral de la Bourre

Monsieur	DEWYNTER	Jean-Jacques	2ème Vice-Président	Délégué titulaire
Monsieur	DARQUES	Jérôme	11ème Vice-Président	Délégué titulaire
Monsieur	GANTOIS	Philippe		Délégué titulaire
Monsieur	DUCROQUET	Olivier		Délégué titulaire
Monsieur	DUQUENNE	Henri-Joseph		Délégué titulaire
Monsieur	WILLEMS	Roland		Délégué titulaire
Monsieur	CRINQUETTE	Philippe		Délégué titulaire
Monsieur	CAPPAERT	Jean-Luc		Délégué suppléant
Monsieur	TRAI SNEL	Olivier		Délégué suppléant

Collège électoral de Lys Deûle

Monsieur	HOUSSIN	Jacques	9ème Vice-Président	Délégué titulaire
Monsieur	BAJEUX	Etienne	Président	Délégué titulaire
Monsieur	BOONAERT	Jean-Philippe	Membre du bureau	Délégué titulaire
Monsieur	TURPIN	Edmond		Délégué titulaire
Monsieur	DUBURCQ	Jean-Pierre		Délégué titulaire
Monsieur	MASSON	Jean-Gabriel		Délégué titulaire
Monsieur	LEROY	André		Délégué titulaire
Monsieur	DAMBRE	Thierry		Délégué titulaire
Monsieur	ACOSTA	Pierre		Délégué titulaire
Monsieur	DEBLOCK	Olivier		Délégué titulaire
Monsieur	DUFOUR	Pascal		Délégué titulaire
Monsieur	MARQUILLY	Désiré		Délégué suppléant
Monsieur	GRUSON	Jean		Délégué suppléant
Monsieur	PACAU X	Michel		Délégué suppléant

Collège électoral de Phalempin

Monsieur	LAZARO	Thierry	3ème Vice-Président	Délégué titulaire
Monsieur	DESMAZIERES	Michel	Membre du bureau	Délégué titulaire
Monsieur	HOTTIN	Jean-Paul		Délégué titulaire
Monsieur	WARTELLE	Hervé		Délégué titulaire
Monsieur	BALLEKENS	André		Déléguée titulaire
Madame	LEFEBVRE	Brigitte		Déléguée titulaire
Madame	SION	Colette		Déléguée suppléante
Monsieur	LEVECQ	Guillaume		Délégué suppléant

Collège électoral de la Libaude

Monsieur	TANCRE	Jean-Noël	6ème Vice-Président	Délégué titulaire
Monsieur	VAN STAEN	Gilbert	Membre du bureau	Délégué titulaire
Monsieur	DROLEZ	Jean-Marc		Délégué titulaire
Monsieur	ROLLAND	Eric		Délégué titulaire
Monsieur	DESMET	Philippe		Délégué titulaire
Madame	LIAGRE	Anne-Catherine		Délégué suppléant

Collège électoral de la becque de Neuville

Monsieur	DESMET	Rodrigue	7ème Vice-Président	Délégué titulaire
Monsieur	HENNION	Yvan	Membre du bureau	Délégué titulaire
Madame	HEYMAN	Claudine		Déléguée titulaire
Monsieur	DOZIERE	Philippe		Délégué titulaire
Monsieur	PETILLON	Michel		Délégué suppléant

Collège électoral compétence 3 Lutte contre les nuisibles

Monsieur	HOCEDEZ	Bernard		Délégué titulaire
Monsieur	MESTDAGH	Jean		Délégué titulaire
Monsieur	LIEVEN	Ronald		Délégué suppléant

III. l'organisation administrative

A. 2018, une année transitoire

Dès la fin du 2^{ème} semestre 2017, une étude juridico-financière a été engagée avec pour objectifs premiers de définir le contenu exact de la compétence GEMAPI, les cartes de compétence annexes et les moyens à mettre en œuvre pour les assurer.

La demande de retrait du 1^{er} cotisant de l'USAN, la MEL, le 15 décembre 2017, a en quelque sorte bouleversé la donne; de nouveaux objectifs ont du être pris en compte dans la réalisation des nouveaux statuts notamment:

- la redéfinition de la clé de gouvernance
- La redéfinition de la clé de cotisation

Parallèlement à ce travail structurel, il a fallu rapidement tirer les conclusions de ces bouleversements au niveau de l'organisation des services.

1) La chronologie du « MELXIT »

- **15 décembre 2017**: délibération de la MEL en vu de son retrait de l'USAN au 1^{er} juillet 2018
- **Dès janvier 2018** les services de l'USAN sont entrés en négociation avec ceux de la MEL sur la base de la commande des élus: « retrait contre viabilité »

Malheureusement ces négociations n'ont pas abouti, la MEL souhaitant reprendre 40% de la trésorerie de l'USAN sans entendre parler de la reprise de charges fixes. L'USAN a donc demandé la tenue d'une réunion d'étape entre les élus des 2 collectivités afin de préciser à nouveau les conditions de ce retrait.

Le 23 avril 2018 : comité politique d'étape à la MEL: la MEL propose :

- la reprise de 2 703 424 € de trésorerie de l'USAN
- la reprise partielle de la dette aboutissant à un solde en faveur de la MEL de 2 182 757 € puis de 984 505 € avec reprise d'une partie de l'emprunt des ZECs de Borre.

Il est à noter que le tableau de la MEL ne mentionnait à aucun moment la reprise des charges fixes telles que la masse salariale; a ce sujet le président de la Métropole a indiqué simplement qu'il était prêt à recruter 6 personnels de l'USAN sur n'importe quel poste.

- **Le 3 mai 2018**: courrier de l'USAN demandant de reprendre formellement la masse salariale à hauteur des 40% définis pour la reprise de l'excédent, soit en opération réelle soit sous forme de soulte.
- **Le 14 mai 2018**: réponse du président de la MEL
 - Soulte de 178 915 € en faveur de la MEL
 - Reprise de 6 personnels

- **Le 1^{er} juin 2018:** 2^{ème} proposition de l'USAN toujours avec une « soule masse salariale sur 4 ans à 40%».
- **10 Juillet 2018:** courrier de la MEL
 - Refus de la proposition USAN
 - Versement de 708 000 € à l'USAN pour le 2^{ème} semestre 2018
- **20 juillet 2018:** saisine du préfet par l'USAN
- **10 décembre 2018:** projet d'arrêté de la préfecture: 580 857,20 € accordés à l'USAN au titre du transfert de l'encours de la dette (sans les intérêts)
- **13 décembre 2018 :** réunion MEL/ préfecture et DRFIP sans l'USAN
- **17 décembre 2018 :** 2^{ème} projet d'arrêté de la préfecture
 - Pas de reprise de la trésorerie de l'USAN par la MEL
 - Plus de reprise de l'encours de la dette par la MEL
- **18 décembre 2018:** courrier de l'USAN à la préfecture
- **17 janvier 2019:** réception de l'arrêté préfectoral sur la base de la solution n°2. Motif: « cette solution semble la plus équitable pour les 2 parties et ne met pas en péril le fonctionnement d'aucune des 2 collectivités ».

2) Chronologie de la révision des statuts

- **10 novembre 2017:** 1^{er} comité de pilotage
- **15 décembre 2017:** délibération de retrait de la MEL
- **1^{er} semestre 2018:** plusieurs comités de pilotage sur
 - Le contenu de la compétence GEMAPI
 - Le contenu de la compétence n°2: le SAGE
 - Le périmètre exact de l'USAN
- **Le 15 juin 2018:** comité de pilotage: accord sur les cotisations et la gouvernance de l'USAN avec la CCHD
- **Le 13 septembre 2018:** courrier de la CCHD qui ne souhaite plus rejoindre l'USAN
- **Le 13 septembre 2018:** comité de pilotage accord sur les cotisations et la gouvernance de l'USAN sans la CCHD

Rédaction des statuts

- **24 septembre 2018:** réception des remarques de la CCFI pour intégration
- **2 octobre 2018:** réception des remarques de la préfecture pour intégration
- **10 octobre 2018:** acceptation des statuts par la préfecture
- **23 octobre 2018:** vote à l'unanimité du comité sur les statuts
- **Novembre – décembre 2018:** vote des membres de l'USAN validant les nouveaux statuts mis en application au 1^{er} janvier 2019

3) Conséquences: la réorganisation des services pour 2019

En 2018, afin de faire face à la diminution des cotisations, l'USAN a du très rapidement adapter ses dépenses de fonctionnement et notamment ses charges salariales.

4 personnels sont ainsi parties à la MEL et il a été mis fin au contrat de 3 agents.

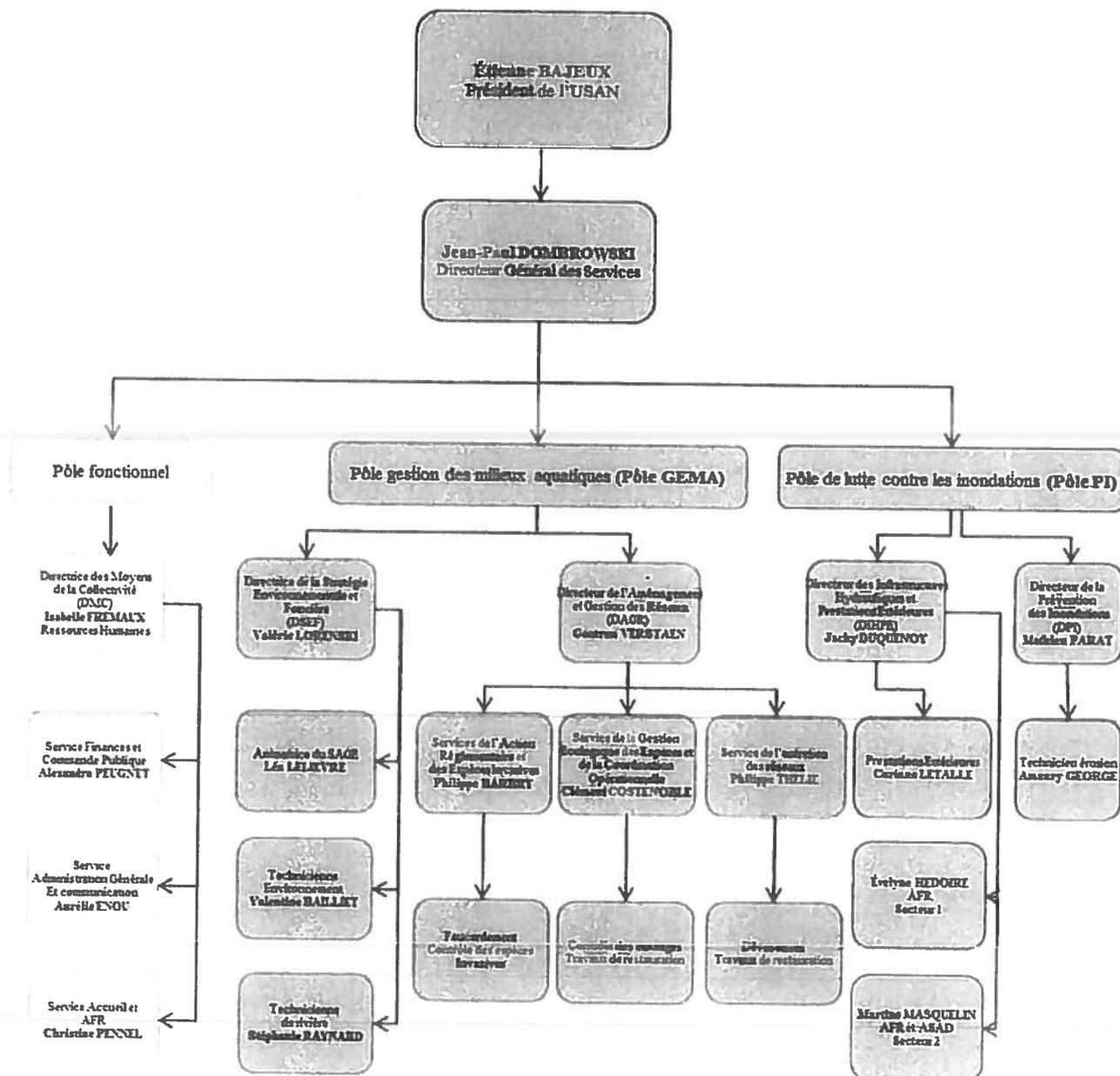
Néanmoins, certains de ces agents avaient un positionnement stratégique au sein de notre structure; par ailleurs, l'USAN perçoit plus de 400 000 € / an de subventions pour certaines de ses missions partagées avec ses partenaires.

C'est pourquoi, dès septembre 2018, il a été procédé au recrutement d'un directeur des services techniques, chargé prioritairement avec le directeur général des Services, de réaliser un nouvel organigramme en corrélation avec la nouvelle situation de l'USAN.

Au vu de la situation 2018/2019 très spécifique, il vous est présenté ci-après non seulement l'organigramme et la présentation des direction de l'USAN de 2018, mais également l'organigramme de janvier 2019 afin de faciliter la compréhension de chacun sur cette période de transition.

B. Gouvernance et organigrammes

1) Organigramme de l'année 2018



2) Présentation des Directions en 2018

Pôle Gestion des Milieux Aquatiques

Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière :

La Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière pilote les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Cette Direction assure également la prise en compte des problématiques environnementales dans les projets hydrauliques de l'USAN notamment au travers de la réalisation de plans et programmes tels que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yser ou les Plans de Gestion Ecologique des cours d'eau.

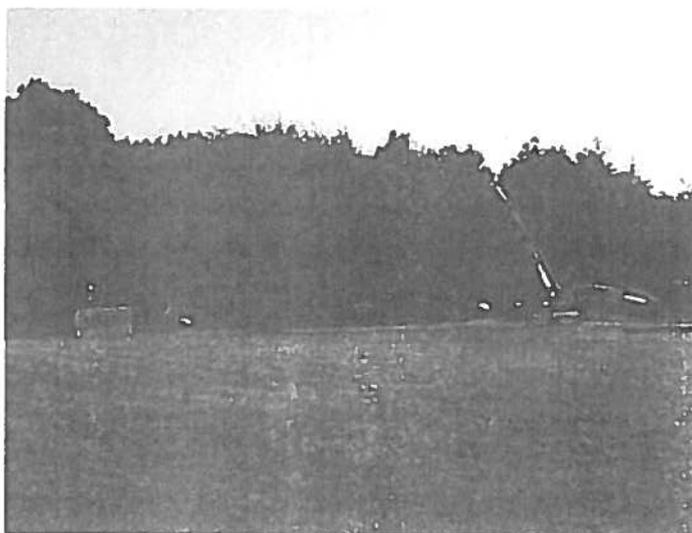
Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux : Gontran VERSTAEN

La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier des cours d'eau.

Cette direction gère :

- les travaux de faucardement et de défenses de berges,
- les travaux ponctuels de taille de la végétation,
- la mise en œuvre des futurs plans de gestion et de restauration des cours d'eau,
- le service de lutte contre les espèces invasives.

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur et de 3 conducteurs de travaux, 7 équipes de terrain sont déployées sur le territoire.



Pôle Prévention des Inondations

Direction de la Prévention des Inondations :

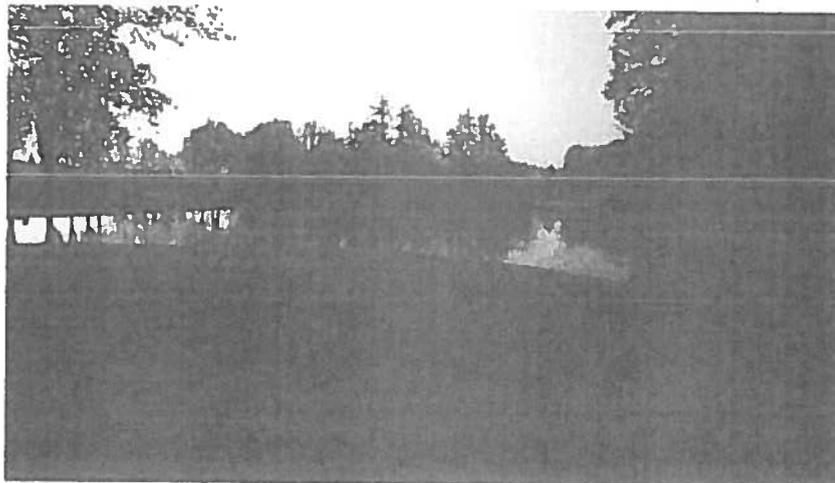
La Direction de la Prévention des Inondations pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues et aux aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole.

Cette direction élabore également le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yser et suit l'élaboration de celui de la Lys. Elle participe à la définition des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et accompagne les structures en charge de la définition des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI).

Direction des Infrastructures Hydrauliques : Jacky DUQUENOY

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère les projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc... de la conception jusqu'au suivi de chantier.

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations...



Pôle Fonctionnel

Direction des Moyens de la Collectivité : Isabelle FREMAUX

Cette direction gère 4 domaines:

- **Finances** : Le service des finances prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique.

- **Ressources Humaines** : Le service des Ressources Humaines gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel.

Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite ...). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage...).

- **Marchés publics** : Le service des commandes publiques a en charge le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.

- **Administration générale** : Le service assure le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports...)

L'USAN, Prestataire de Services

Au-delà de ses propres compétences, l'USAN a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec de nombreuses institutions et associations pour lesquelles elle assure un travail administratif financier et technique.

Ces prestations sont réalisées notamment pour le compte d'une quarantaine d'Associations Foncières de Remembrement, 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage, la 4^{ème} Section des Wateringues et 2 autres Syndicats Intercommunaux (jusqu'au 31/12/2018).

Développer notre compétence environnementale au travers de l'insertion professionnelle des personnes en difficultés : l'USAN s'engage.

Depuis plusieurs années déjà, notre syndicat renforce son partenariat avec les associations d'insertions spécialisées dans l'entretien environnemental des cours d'eau.

En 2018, l'USAN est allé encore plus loin en établissant un marché public de 140 000 € réservé spécialement à ce type de structure.

C'est dans ce cadre que les associations d'insertion « Canal Berge » (Tourcoing), « Orne activités » (Hazebrouck) et « REAGIR » (Lestrem) ont entretenu cette année plusieurs dizaines de kilomètres de cours d'eau situés sur le territoire de l'USAN.

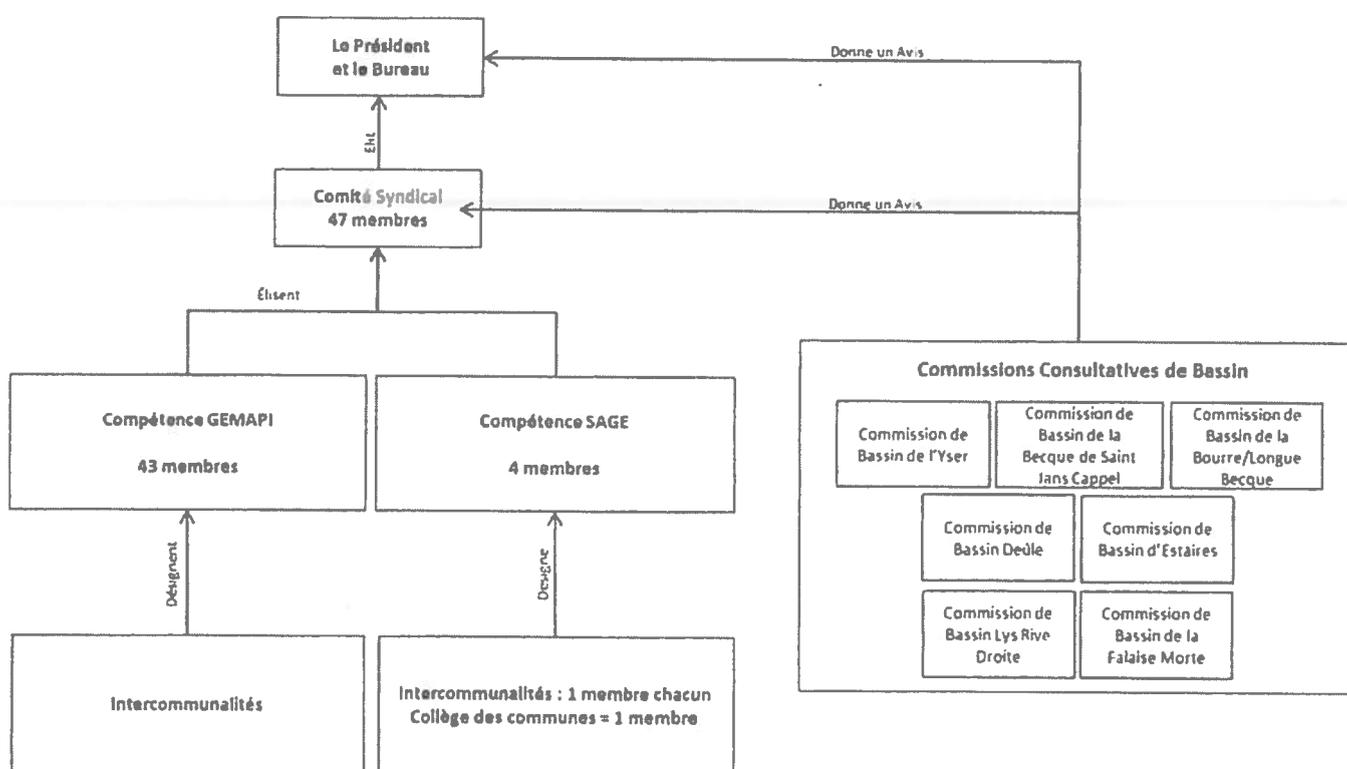


Ces travaux d'entretien ont consisté à :

- Gérer la ripisylve (abattage et élagage),
- Eliminer les espèces végétales invasives,
- Assurer la défense de berge par des techniques de génie écologique végétal,
- Enlever les embâcles pouvant favoriser les inondations,
- Assurer la gestion des espèces végétales (élagage de saules têtards, ...).

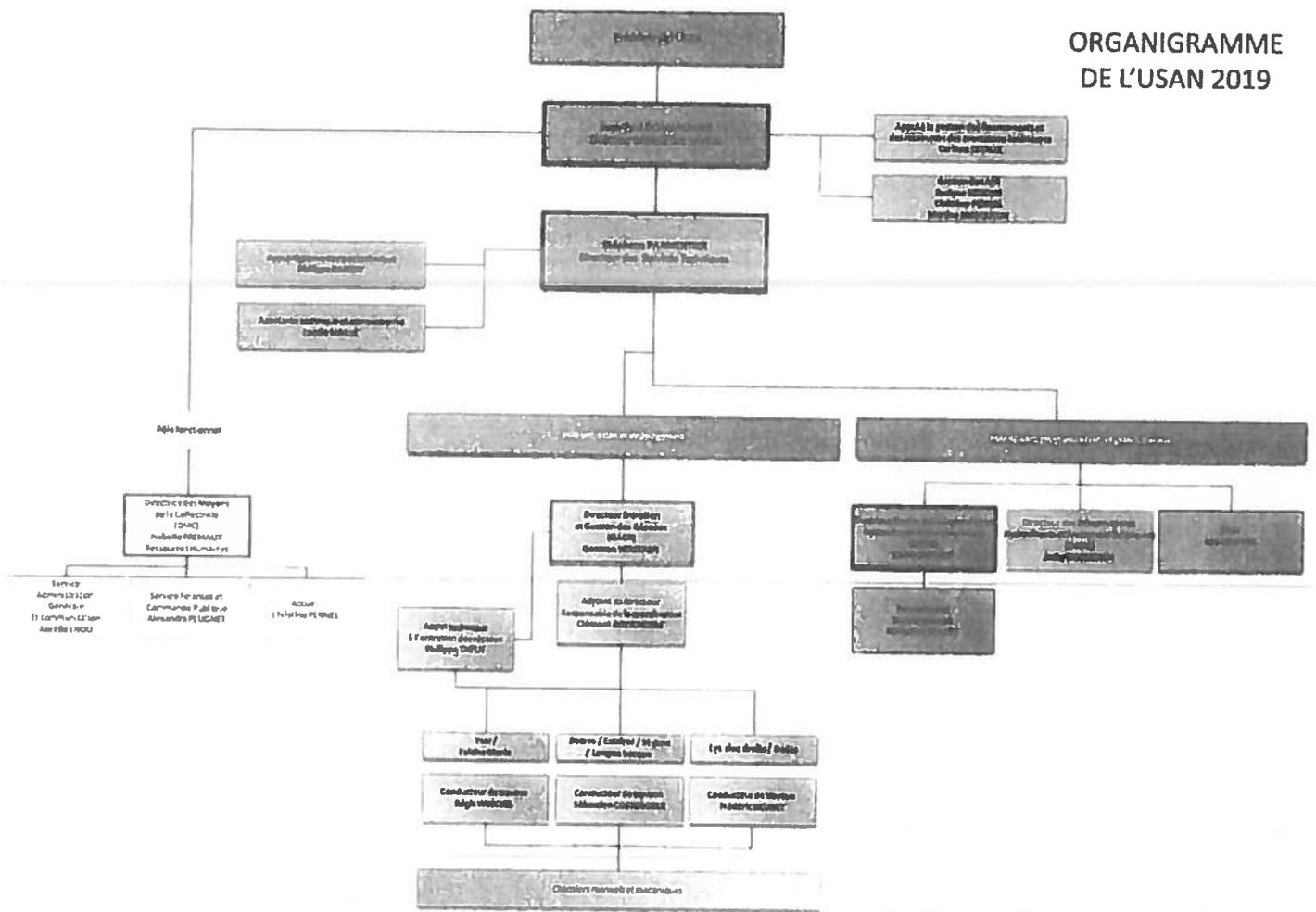
3) La gouvernance au 1^{er} janvier 2019

ORGANISATION DE L'USAN AU 1^{er} JANVIER 2019



4) Organigramme au 1^{er} janvier 2019

ORGANIGRAMME DE L'USAN 2019



2^{ème} Partie

Rapport Technique sur le territoire de l'USAN

I. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	
A. ETUDES	
1) Plans de Gestion	page 24
2) Autres études sur les cours d'eau	page 26
B. TRAVAUX	
1) Faucardage	page 30
2) Chantiers manuels et brigades vertes	page 31
3) Restauration des cours d'eau	page 33
4) Lutte contre le rat musqué et les invasives	page 37
II. PREVENTION DES INONDATIONS	
A. ETUDES	
1) Ouvrages hydrauliques	page 39
2) Investigations et questionnements généraux en vue des démarches réglementaires et la réalisation des travaux	page 44
3) Autres études	page 46
4) Lutte contre le ruissellement agricole	page 47
B. TRAVAUX	
1) Ouvrages hydrauliques	page 48
2) Lutte contre le ruissellement agricole	page 52
3) Réduction de la vulnérabilité	page 52
III. FONCIER ET URBANISME	
A. Stratégie foncière	page 53
B. Gestion foncière	page 54
C. Servitudes	page 54
D. La gestion des rejets en assainissement non collectif	page 55
E. La gestion des dossiers d'instruction des différents lotissements	page 55
IV. PARTENARIATS ET PROGRAMMES	
A. PROJETS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE	page 56
B. PROGRAMMES D' ACTIONS DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (PAPI)	page 58
C. SAGE	page 62
V. PRESTATIONS EXTERIEURES	
A. ASAD	page 70
B. AFR	page 70
C. 4 ^{ème} section de Wateringue	page 71
D. NOREADE	page 71

I. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

A. ETUDES

1) Plans de Gestion

Les Plans de Gestion des cours d'eau sont destinés à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour 5 ans, et à légitimer l'action de la collectivité notamment au titre de l'article L.215-15 du code de l'environnement.

Elaborés dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier des partenaires, les études préalables au Plans de Gestion visent un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations.

Après de nombreuses démarches réglementaires et administratives, dont une enquête publique, la plupart des Plans de Gestion sont désormais approuvés par arrêté préfectoral. C'est donc le temps de la mise en œuvre des programmes de travaux.



Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 01/03/2019

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné en 2018 en km	Etat de la démarche	
			Partie ETUDE	Partie REGLEMENTAIRE
Méteren Becque	2009	48,75	Validée par le SIA Estaires en mars 2011	Autorisé le 28 décembre 2015
Bourre	2010	27,5	Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Autorisé le 14 décembre 2016
Lys-Deûle	2011	385	Validée par le SIA Lys-Deûle en novembre 2012	Autorisé le 13 juin 2016
Yser	2011	160	Validée par le SIA Yser en novembre 2013	Autorisé le 26 septembre 2016
Nieppe/ Canal Hazebrouck	2010	52	Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Autorisé le 5 avril 2017
Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	2011	47	Validée par le SIA Saint-Jans en novembre 2012	Autorisé le 19 septembre 2017
Plate Becque Borre Becque	2011	97	Validée par le SIA Bourre en novembre 2012	Autorisé le 6 décembre 2017
Frênelet	2010	52	Validée par le SIA Lys-Deûle en septembre 2011	Autorisé le 26 février 2019
Longue Becque et Melde	2013	60	Validation lors de la réunion du 23 février 2014	Nouveau dossier déposé en janvier 2019 / enquête administrative en cours
Libaude	2015	21	Dossier présenté en octobre 2015	Dossier loi sur l'eau en cours de rédaction

2) Autres études sur les cours d'eau

En complément de ces plans de programmation pluriannuelle de travaux, des dossiers ponctuels de travaux réguliers ou urgents sont traités directement par la réalisation de dossier loi sur l'eau dits de déclaration ou d'autorisation selon les seuils fixés par la nomenclature du R214-1 du code de l'environnement.

Les **dossiers réglementaires** suivants ont été rédigés :

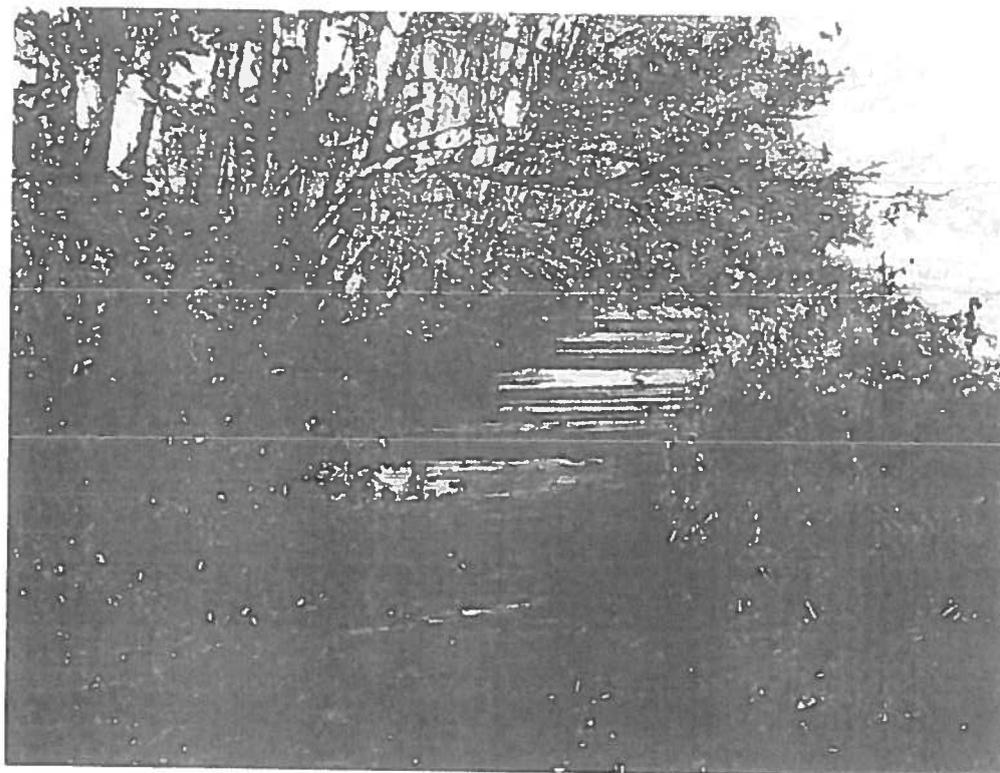
- **Travaux de défense de berges sur la Kruys becque à Bavinchove :**

O 56 ml de tunage bois (Déclaration)

- **Travaux de dévasement du Courant du Vert Bois à Merville :**

O 1020 ml

O 693 m³



Des études topographiques, en vue de la préparation des dossiers loi sur l'eau ou suite à des demandes de travaux ou pour des besoins d'études, ont été réalisées en régie sur :

		Linéaire (ml)	Cubature (m ³)
BASSIN LYS DEULE			
Ct Mariage aval + hors réseau	Sailly s/ Lys	1350	203,3
Fossé 10 cailloux (hors réseau)	La Gorgue	390	0,0
Ct des bannois aval	La Gorgue	1680	0,0
Sous-TOTAL		3420	203,3
BASSIN YSER			
Ct de la rue d'Ypres	Zegerscappel	870	86,0
Wils Becque	Zegerscappel	2300	162,7
Cruys becque	Bavinchove	1560	0,0
Sous-TOTAL		3170	248,7
BASSIN BOURRE			
Fossé du Périmètre	Merville	2030	298,7
Courant de la rue du bois	Merville	1420	220,2
Courant du Laurier	Merville	2400	123,4
Becque du grand Vrilant	Boëseghem	1420	106,7
Karre becque	Hazebrouck	420	0,0
Weecke Meulen (hors réseau)	Hazebrouck	660	0,0
Grande Steenbecque	Wallon Cappel	160	0,0
Sous-TOTAL		8510	749,0
BASSIN ST JANS			
Ravelsberg amont	Bailleul	1280	0,0
Sous-TOTAL		1280	0,0
TOTAL GENERAL		16 380	1 201

Les **analyses de sédiments** sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de connaître leur devenir une fois en dehors du cours d'eau. Plusieurs types d'analyses sont pratiquées notamment les métaux et les hydrocarbures mais aussi si besoin des tests écotoxicologiques. Parfois des études faunistiques et floristiques sont nécessaires.

Ainsi, les analyses suivantes ont été réalisées :

		Norme analyse	Date
BASSIN LYS DEULE			
Courant Candelle	Fleurbaix	S1 ¹	Avril 2018
Courant Cardon	Fleubaix	S1	Avril 2018
Courant Duprez	Fleurbaix / Laventie	S1	Avril 2018
Courant Luttun	Fleurbaix / Saily s/ Lys	S1 / H14 ²	Avril / mai 2018
Courant Mariage	Bac-St-Maur / Saily s/ Lys	S1	Avril 2018
Reau du Cheminet	Quesnoy s/Deule	S1/ faune-flore	Mai 2018
Becque du Chien	Quesnoy s/Deule	S1 / faune-flore	Mai 2018
Becque du Corbeau	Lompret / Verlinghem	S1/ H14	Mai 2018
Courant Nostope	Verlinghem	S1	Mai 2018
Becque Ste-Marguerite	Comines	S1 / faune-flore	Mai 2018
Courant de la grande Flamengrie	Bois-Grenier	S1	Mai 2018
BASSIN BOURRE			
Canal Préavin (Grand Dam)	Morbecque	S1 / ISDI ³	Mai / juillet 2018
TOTAL GENERAL	29 prélèvements		



¹ Norme S1 = analyses dans les sédiments des principaux métaux (Cuivre, Cadmium, Plomb, Mercure, Zinc, Arsenic, Nickel, Chrome), hydrocarbures (16 HAP), et polychlorobiphényles (7 PCB)

² Test H14 = test eco-toxicologique

³ ISDI = tests physico-chimiques pour l'entrée en Installation de Stockage des Déchets Inertes

La Naviette de Seclin :

Ce cours d'eau a fait l'objet de différentes d'études depuis les années 1992. Une convention a été signée en 2018 entre l'USAN et la MEL pour lancer une mission de maîtrise d'œuvre afin de concrétiser à terme le projet d'étanchéité de la Naviette de Seclin.

Dans cette convention, le montant du contrat de maîtrise est estimé à 350 000 € HT. La participation financière de l'USAN prévue dans la convention est de 175 000 € HT soit 50% du montant initial.

Toutefois, celle-ci sera réduite :

- Déduction faite de la subvention versée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Suite à la révision en 2019 de la convention financière initiale avec la MEL en tenant compte des changements de périmètre d'intervention

Après appel d'offre, le contrat de maîtrise d'œuvre lancé par les Services de la MEL a été attribué au bureau d'étude « VERDI » pour un montant de 297 000 € HT.

Les résultats des études préliminaires nous ont été transmis au mois de décembre pour avis.

B. TRAVAUX

1) Campagne de faucardage 2018 / 2019

➤ Chiffres-clés de la campagne d'entretien des cours d'eau :

Faucardage d'été : 79 840 ml réalisés entièrement en régie

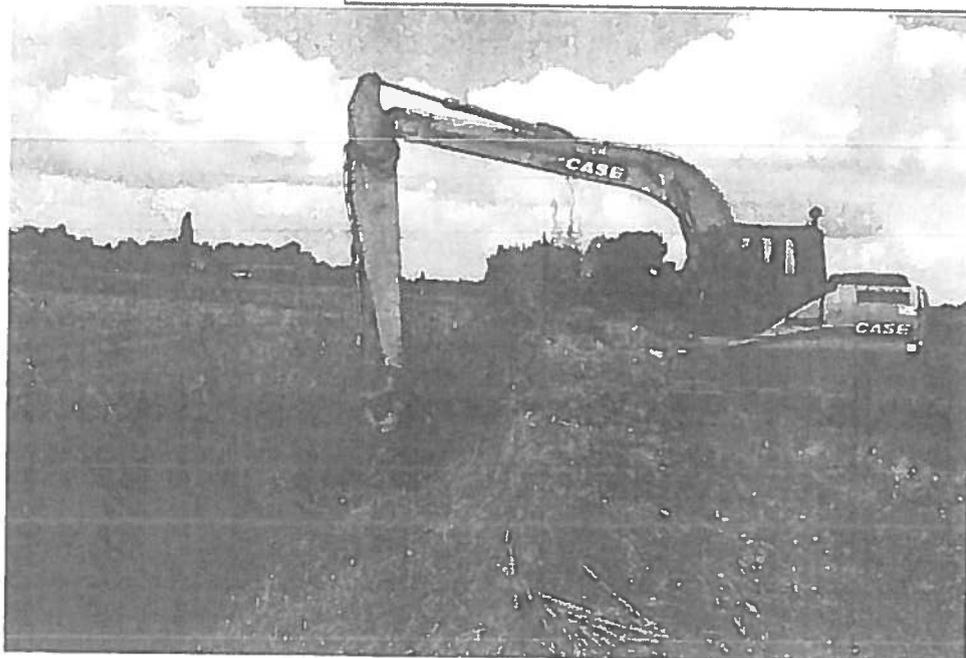
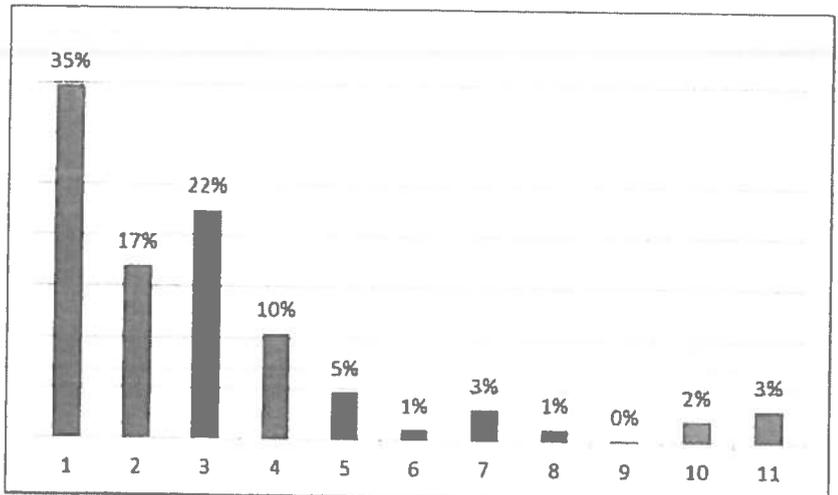
Faucardage hiver : 639 175 ml dont 301 420 réalisés en régie et 337 755 en sous-traitance (5 lots)

Eparage : 55 280 ml réalisés entièrement en régie

Total linéaire entretenu : 774 295 ml pour la campagne 2018/2019

➤ Répartition des actions d'entretien par bassin, toutes actions confondues.

1	Lys deule	269 290	35%
2	Yser	131 755	17%
3	Bourre	174 110	22%
4	Estaires	80 310	10%
5	St Jans	36 055	5%
6	Phalempin	7 530	1%
7	Longue becque	23 685	3%
8	Libaude	9 065	1%
9	SIABNA	1 290	0%
10	Lawe	16 290	2%
11	Falaise morte	24 912	3%
	TOTAL	774 295	100%



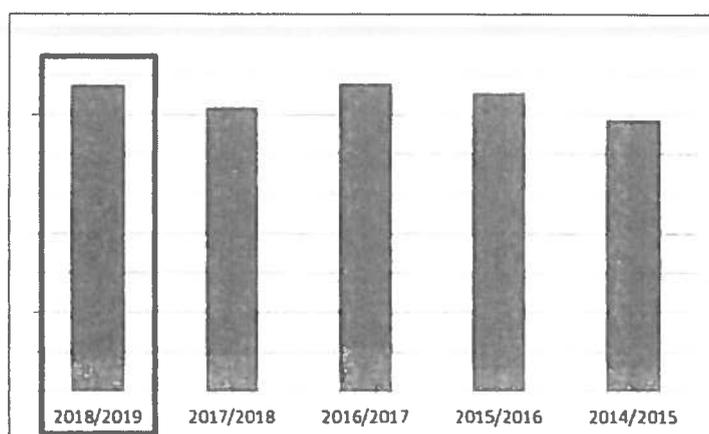
➤ Evolution des linéaires entretenus.

L'évolution est conséquente sur les 10 dernières années, avec une augmentation de +19% par rapport à 2008, mais a cependant tendance à se stabiliser depuis 2014/2015.

Sur les 5 dernières années, on peut observer :

- L'augmentation brutale du linéaire entretenu en été depuis 2016 sur les bassins Lys-Deûle, Yser, Bourre et Estaires suite aux événements climatiques de juin,
- La mise en place progressive d'un programme d'éparage de berges depuis 2015, en complément ou en remplacement du faucardage traditionnel d'hiver ou du faucardage de cours d'eau plaqués.
- L'adhésion de nouveaux territoires, à savoir SIA Libaude en 2014, SIABNA en 2017, Falaise Morte et commune de Lestrem en 2018, et une nouvelle augmentation du linéaire traité par rapport à 2017/2018.

	été fauc	hiver fauc + epar	total
2018/2019	79.840	694.455	774.295
2017/2018	89.590	627.115	716.705
2016/2017	107.405	672.470	779.875
2015/2016	67.520	697.775	765.295
2014/2015	59.990	626.085	686.075



2) Chantiers manuels et brigades vertes

➤ Données générales

- Jusqu'à 15 agents de terrain peuvent être affectés à la surveillance des réseaux et ouvrages, à la vigilance suite aux événements climatiques extrêmes, et aux interventions d'urgence,
- 1 à 2 équipes en charge des programmes de travaux
- d'entretien manuel des cours d'eau et des bassins,
- des chantiers en milieu urbain ou en accès difficile,
- et à l'assistance aux chantiers mécaniques classiques,
- Sous-traitance avec 3 associations de réinsertion : Canal, RéAgir et Orme-Activité



➤ Nombre de chantiers réalisés – Nombre d'heures consacrées

Régie		Nb chantiers		Nb heures consacrées ou facturées	
		214	80%	8194	49%
Associations	Canal	10	4%	2277	14%
	RéAgir	28	10%	1720	10%
	Orme Activités	17	6%	4530	27%
TOTAL		269		16721	

➤ Types d'interventions réalisées

	REGIE		ASSOCIATIONS		TOTAL GENERAL	
	Nb chantiers	Nb d'heures consacrées	Nb chantiers	Nb d'heures facturées	Nb de chantiers	
Embâcles	74	1374	8	106	82	30%
Cours d'eau	75	5228	47	8423	122	45%
Ouvrages	36	200	-	-	36	13%
Bassins	16	668	-	-	16	6%
ZEC	3	288	-	-	3	1%
Invasives	6	224	-	-	6	2%
Autres	4	212	-	-	4	1%
TOTAL	214	8194	55	8529	269	100%

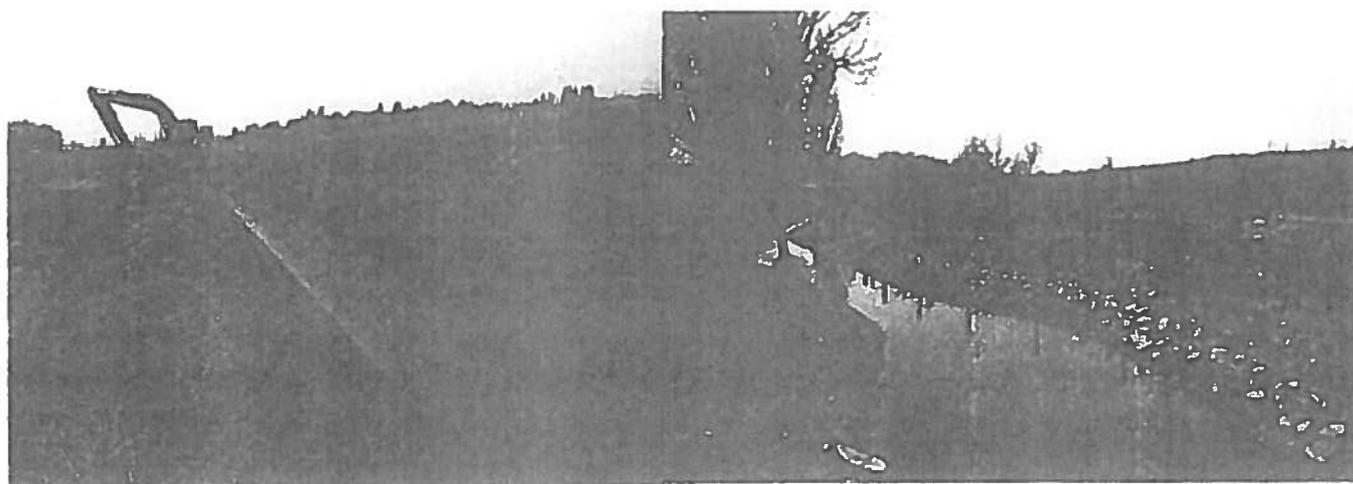
➤ Répartition des interventions par bassins

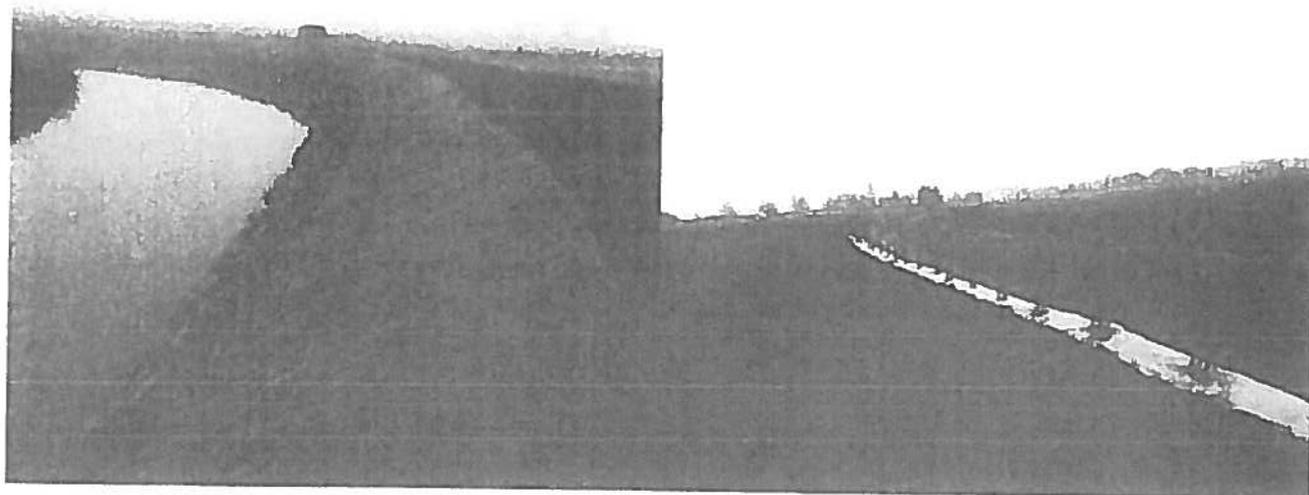
	REGIE		ASSOCIATIONS		TOTAL GENERAL	
	Nb Chantiers	Nb d'heures consacrées	Nb Chantiers	Nb Heures facturées	Nb de chantiers	
LYS-DEULE	43	786	16	2183	59	22%
YSER	70	3624	6	2597	76	28%
BOURRE	52	1844	4	1508	56	21%
ESTAIRES	23	1078	3	246	26	10%
ST JANS	19	754	1	97	20	7%
PHALEMPIN	2	76	1	188	3	1%
LONGUE BECQUE	1	16	3	84	4	1%
LIBAUDE	1	4	-	-	1	0%
SIABNA	-	-	3	808	3	1%
LESTREM	3	12	18	818	21	8%
	214	8194	55	8529	269	100%

3) Restauration des cours d'eau

➤ Travaux réalisés en régie

	Nb de chantiers réalisés	Défenses de berges par tunages bois	Défenses de berges par enrochements	Retrait, pose ou réfection d'ouvrages de servitude	Dévasement de cours d'eau	Chantiers Woodcracker Elagage, débroussaillage, broyage	Retrait mécanique d'embâcles	Eradication mécanique de plantes invasives	Dévasement ou réfection de clapets anti-retour
LYS-DEULE	7	1 (18 ml)	-	5	1 (850 ml)	-	-	-	-
YSER	17	3 (88 ml)	4 (209 T)	4	-	4	2	-	-
BOURRE	9	1 (160 ml)	1 (81 T)	2	-	1	-	1	3
ESTAIRES	5	2 (92 ml)	-	1	-	2	-	-	-
ST JANS	3	-	-	1	-	1	1	-	-
PHALEMPIN	0	-	-	-	-	-	-	-	-
LONGUE BECQUE	0	-	-	-	-	-	-	-	-
LIBAUDE	0	-	-	-	-	-	-	-	-
SIABNA	1	1 (60 ml)	-	-	-	-	-	-	-
LESTREM	2	1 (20 ml)	-	-	-	-	1	-	-
TOTAL	44	9	5	13	1	8	4	1	3





➤ Travaux réalisés en sous-traitance

	Localisation	Restauration hydro-morphologique	Aménagements écologiques
PLAN DE TRAVAUX LYS-DEULE - 3ème TRANCHE			
Dévasement de cours d'eau naturels	Secteur Lys	4.840 ml	
Dévasement de cours d'eau plaqués	Secteur Lys	11.580 ml	
Dévasement de cours d'eau naturels	Secteur Deûle	4.360 ml	
CANAL DE LA NIEPPE AVAL - 2ème TRANCHE			
Dévasement de cours d'eau naturel	Morbecque	4.350 ml	
Aménagement de risbermes, pieux et fascines			840 ml
DOSSIER LOI SUR L'EAU - La Viscourt amont			
Dévasement de cours d'eau plaqués	Roncq / Linselles	1.050 ml	
Plantations de haies champêtres			350 ml
Aménagement de risbermes, pieux et fascines			50 ml
PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE PLATE BECQUE / BORRE BECQUE			
Plantations de haie champêtre	Plate becque		1000 ml
Défenses de berges par tunages bois	Plate becque	57 ml	
PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE DE LA BOURRE			
Plantations de haie champêtre	Rivière Bourre		150 ml
Aménagement de clayonnage végétal	Rivière Bourre		75 ml
Végétalisation de berges par géo-nattes coco pré-plantées	Rivière Bourre		75 ml
PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE DE L'YSER			
Plantations de haie champêtre	Moe Becque		280 ml
Aménagement de peignes végétaux + abreuvoir			36 m ³
Aménagement de peignes végétaux	Peene Becque		302 m ³
Enrochements et végétalisation de berges	Trommels becque	83 T	
Enrochements et végétalisation de berges	Rivière Yser	277 T	
Plantation de haies champêtres	Ey Becque		230 ml
Plantation de ripisylve			320 m ²

ZOOM sur la restauration écologique de la Nieppe au titre du Plan de Gestion

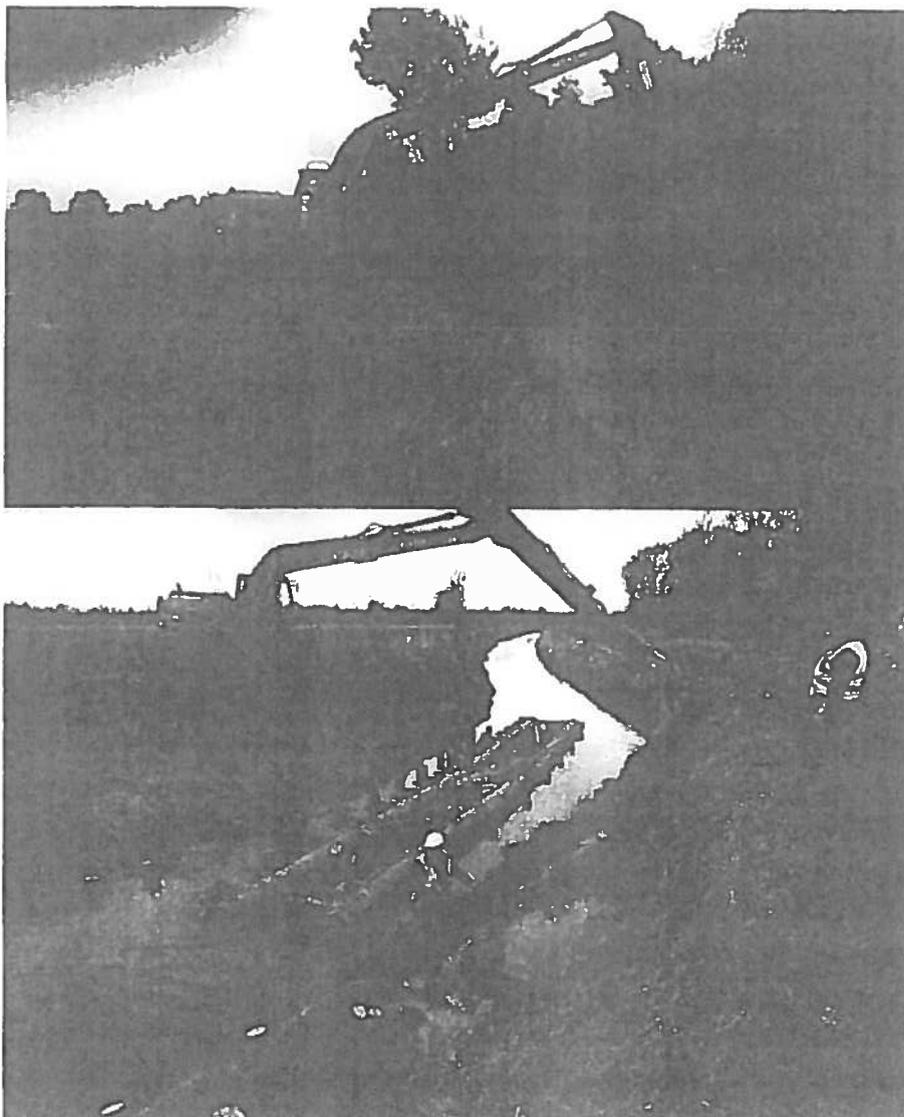
La Nieppe est un canal au faciès d'écoulement lent et avec de graves problèmes d'étiage en raison de l'absence de débit naturel et des sur-largeurs liées à l'usage passé de navigation.

La restauration du lit mineur prévoit dans un premier temps le dévasement du canal puis la restauration d'un lit mineur d'étiage plus étroit favorisant la dynamique des écoulements.

Une première tranche de travaux a été réalisée par entreprise au titre de l'année 2017.

Une seconde tranche a été réalisée en fin d'année 2018. Elle a été réalisée en régie par les services techniques de l'USAN.

Avant travaux



Après travaux



Des panneaux pédagogiques de présentation ont été installés

Aménagement écologique du canal de la Nleppe

Le canal de la Nleppe est une ancienne voie navigable créée par l'Homme afin de relier Hazebrouck au réseau fluvial. Cette voie d'eau est gérée par un système d'écluse au amont et en aval de celle-ci. Ainsi, il est possible de réguler le niveau d'eau de ce canal. Des vestiges de cette voie navigable sont visibles : l'élargissement de la à certains endroits servant pour le croisement des bateaux. C'est donc à cet endroit qu'il a été décidé de faire un aménagement écologique. La mise en place de riberanes. Cet aménagement est intégré à un plan de gestion écologique planifié pour 5 ans.



USAN

L'aménagement des zones d'eau avec à réaliser est réalisé sans fonctionnalité écologique et vise plus particulièrement à :

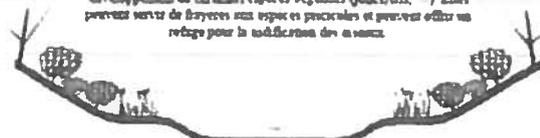
- 1. Donner un élargissement en un autre plus grand de canal d'eau.
- 2. Permettre l'eau douce et augmenter le débit de canal d'eau pour faciliter l'entretien et la maintenance et éviter une certaine dynamique à la rivière.
- 3. Raccorder une certaine circulation naturelle possible.



COULTEUIL ET LA NLEPPE avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la région Hauts de France.

Les riberanes

Ce sont des banquettes amarrées (ou levées) favorables au développement de certaines espèces végétales (Juncus, etc.). Elles peuvent servir de frayères aux espèces piscicoles et peuvent offrir un refuge pour la biodiversité des oiseaux.



La berge de gauche et en la rive droite d'un canal d'eau avec à l'aval de riberanes (avec un aménagement des berges)

CREATION DE RIBERANES

1. Mettre en place des plants en chênopées ou quinquifolies sur deux rangées tous les mètres par berge avec sautoir pour délimiter et former les riberanes.



2. Epandage des branches de coces et des fagots de saules à travers au fil de fer entre les deux rangées de plants.

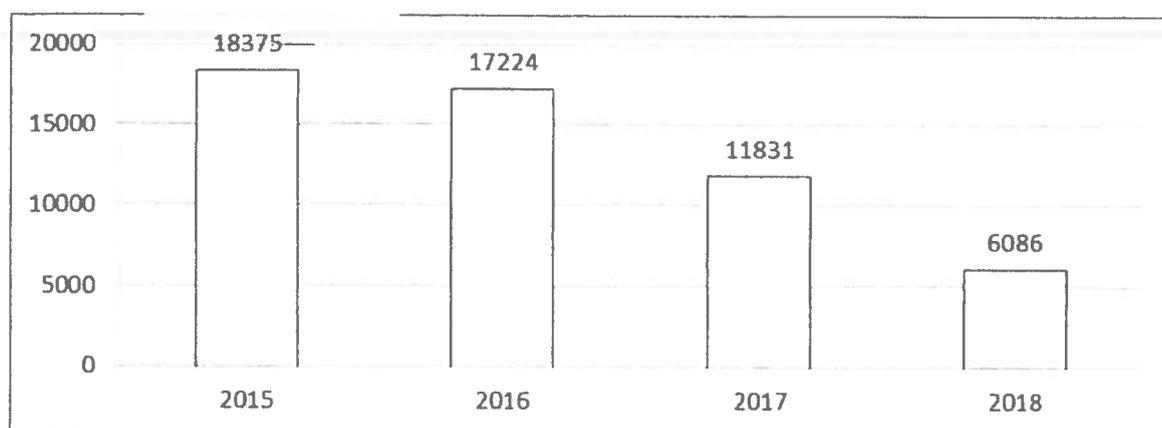
3. Remblayer avec les produits de déversement pour former les riberanes.

4) Lutte contre le rat musqué et les invasives

➤ Chiffres-clés de la campagne de piégeage 2018

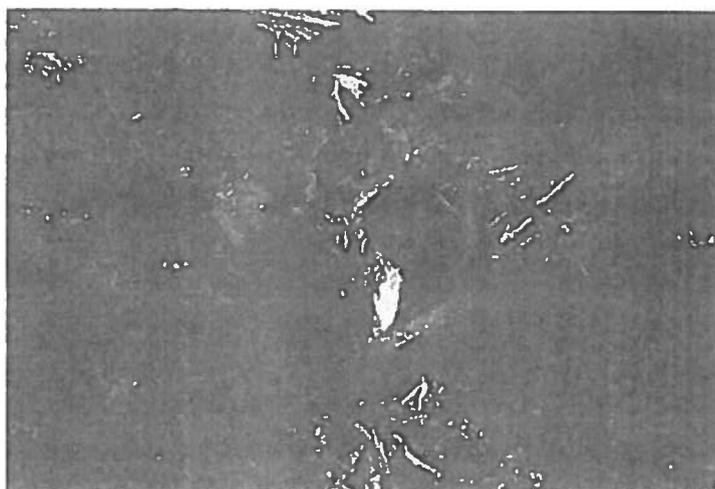
- Après un pic en 2015 avec plus de 18.000 prises, l'infestation baisse régulièrement. Le total des prises diminue même de -49% entre 2017 et 2018, et retrouve un niveau comparable à 2011.
- Pas d'évolution d'un semestre à l'autre, ni d'évolution mensuelle majeure en 2018.
- Pluviométrie faible pour la 2^{ème} année consécutive, niveaux d'eau généralement faibles.

	2015	2016	2017	2018
1er semestre	9146	7750	7369	3037
2ème semestre	9229	9474	4462	3049
TOTAL	18375	17224	11831	6086



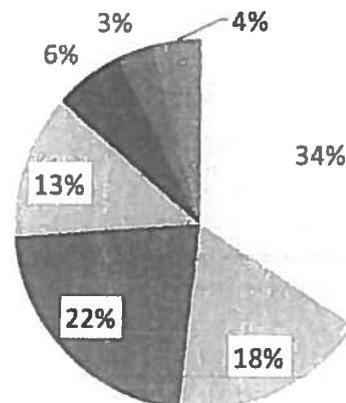
➤ Disparités du niveau d'infestation sur les 130 communes adhérentes

Prises 2018	<10	10 à 30	30 à 100	100 à 200	200 à 400	>400
Nb communes	50	26	36	11	6	1



➤ Répartition des prises par bassins

<i>Lys deûle</i>	2080	34%
<i>Yser</i>	1066	18%
<i>Bourre</i>	1347	22%
<i>Estaires</i>	774	13%
<i>St Jans</i>	372	6%
<i>Longue Becque</i>	198	3%
<i>Autres</i>	254	4%
TOTAL	6086	100%

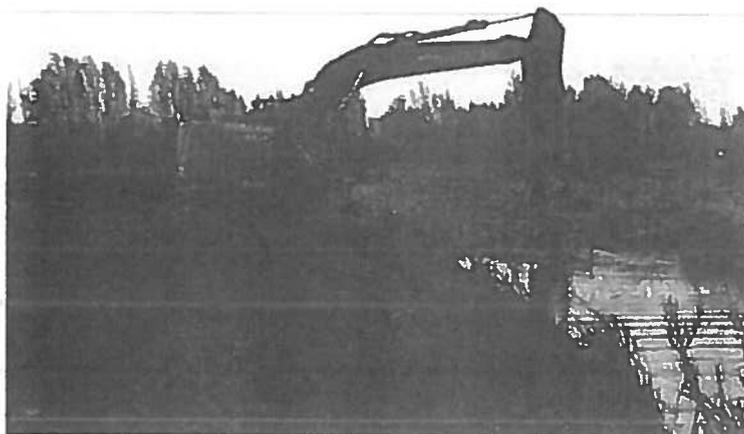


➤ Résultats des prises réalisées par les bénévoles

- 772 prises déclarées en 2018, soit -54% par rapport à 2017,
- 22 déclarations de prises sur 49 communes concernées, soit 45%,
- Aucune nouvelle convention signée en 2018 pour la fourniture de matériel.

➤ Travaux de lutte contre l'hydrocotyle sur le courant du Leet et le Courant du Doulieu : 9,32 km

- Courant du Leet : 1 930 ml
- Courant du Doulieu : 7 390 ml
- Réalisation par entreprise mais mobilisation forte des services de l'USAN
- Léger dévasement puis enfouissement dans les parcelles agricoles.
- Installation de barrages filtrants.
- Ramassage et arrachage manuel sur les zones avec Butôme en ombelle



II. PREVENTION DES INONDATIONS

A. ETUDES

1) Ouvrages hydrauliques

Pour rappel, la conception préalable de ZEC qui nécessitent la construction de digues et de barrages doit être confiée à un bureau d'études agréé en vertu des dispositions des articles R.214-20 et R.214-148 à R.214-151 du Code de l'Environnement.

- **La ZEC de Terdeghem/Steenvoorde :**

Stade « PRO » présenté en mars 2018.

Ce projet comprend en réalité deux ZEC qui sont situées sur la commune de Terdeghem juste en amont de la commune de Steenvoorde.

Volume de rétention = **47.470m³**. (42.270 m³ pour la ZEC amont + 5.200 m³ pour la ZEC aval).

Ouvrage = deux barrages perpendiculairement à la Moe Becque.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes de la commune de Steenvoorde contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

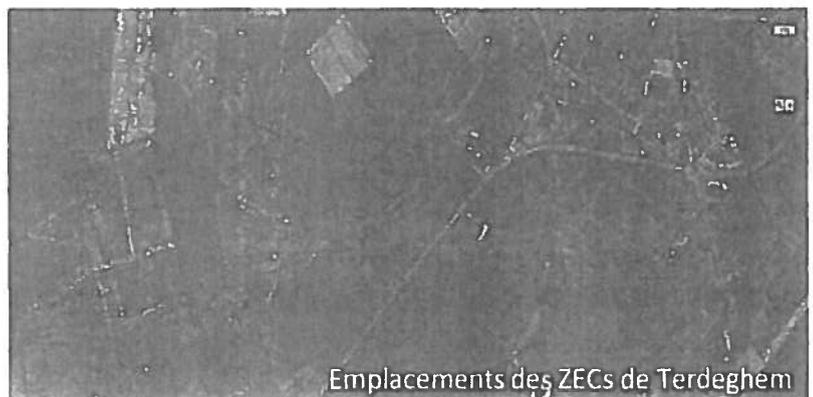
Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 118 460 € hors taxes.

Montant des travaux estimé à **805 000 € HT**.

Emprise du projet = **10 ha**.

Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. Des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues.

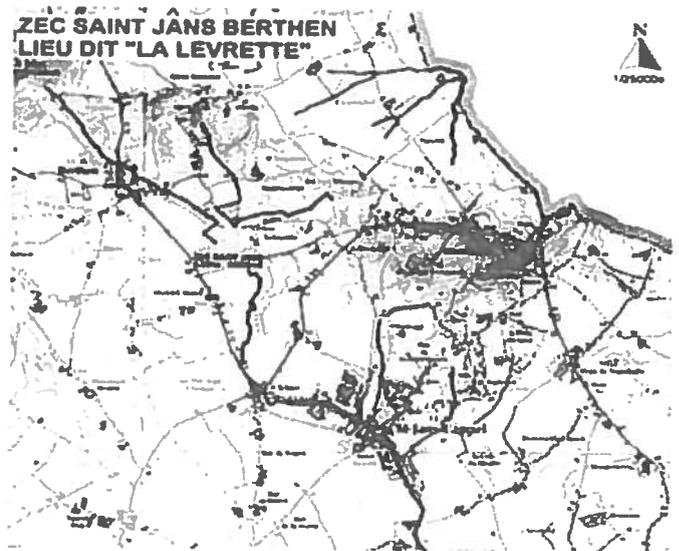
Au cours de l'année 2018 ont été réalisés les dossiers réglementaires et la concertation avec la DDTM 59 en vue de déposer la demande d'autorisation environnementale et la Déclaration d'Utilité Publique.



- La ZEC de la levrette :

Stade « PRO » présenté en avril 2018.

Le projets d'aménagement de La ZEC de la Levrette consiste à réaliser une zone d'expansion de crue sur la Grande Becque de Saint Jans Cappel en aval du chemin de Berthen au Mont Noir et en limite communale de Saint Jans Cappel/Berthen.



Volume de rétention = **38 500 m³**

Ouvrage = digue de 235 mètres perpendiculairement à la Grande Becque de Saint Jans + travaux de terrassement / décaissement de l'ordre de 22 291m³ de terre.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 85 500 € HT.

Montant des travaux estimé à **855 000 € HT.**

Emprise du projet = **3,80 ha.**

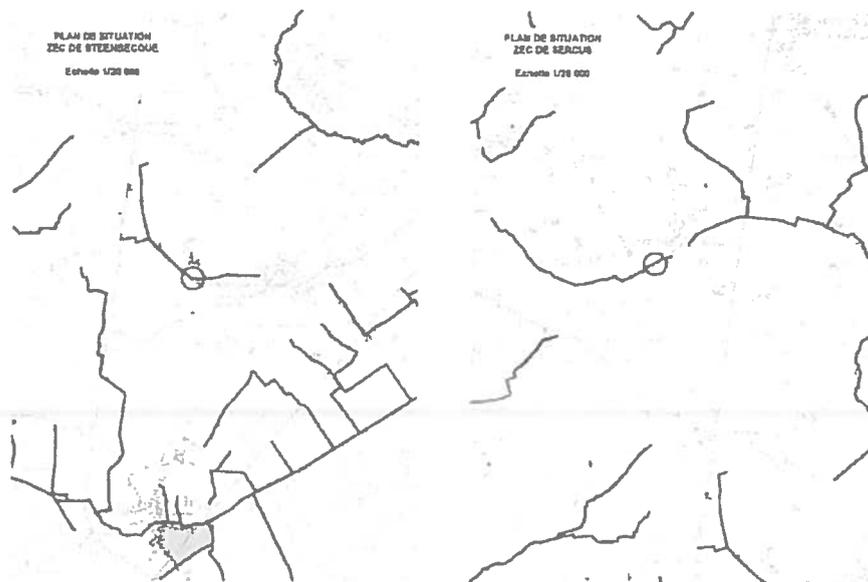
Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. Des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues.

Au cours de l'année 2018 ont été réalisés les dossiers réglementaires et la concertation avec la DDTM 59 en vue de déposer la demande d'autorisation environnementale et la Déclaration d'Utilité Publique.

- Les ZEC de Steenbecque et de Sercus :

Stade « PRO » présenté en avril 2018.

Ce projet comprend deux ZEC qui sont situées sur les communes de Sercus et Steenbecque.



Volume de rétention = **9 000 m³ et 7 600 m³**

Ouvrage Sercus = série de bassin de rétention en cascade / digue de 70 m perpendiculairement à la Zercle Becque + travaux de terrassement / décaissement de l'ordre de 9 600 m³ de terre.

Ouvrage Steenbecque = digue de 100 m perpendiculairement à la Petite Steenbecque et le long de la rue Groendal Haut.

Ces aménagements permettront de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études de ces deux ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 89 400 € HT.

Montant des travaux estimé à **435 000 € HT.**

Emprise du projet = **4 ha.**

Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER. Des promesses de vente et de résiliation de bail ont été obtenues, notamment sur Sercus.

Au cours de l'année 2018 ont été réalisés les dossiers réglementaires et la concertation avec la DDTM 59 en vue de déposer la demande d'autorisation environnementale et la Déclaration d'Utilité Publique.

- **La ZEC du Romarin:**

Stade « PRO » rendu en décembre 2018 (présentation en mars 2019).

Ce projet comprend une ZEC située à Morbecque au lieu-dit « le romarin ».

Volume de rétention = 50 000 m³

Ouvrage = digue de 165 m perpendiculairement à la Grande Steenbecque.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études de cette ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Artélia » pour un montant de 82 450 € HT.



Montant des travaux estimé à 470 000 € HT.

Emprise du projet = 6,2 ha.

Les négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER.

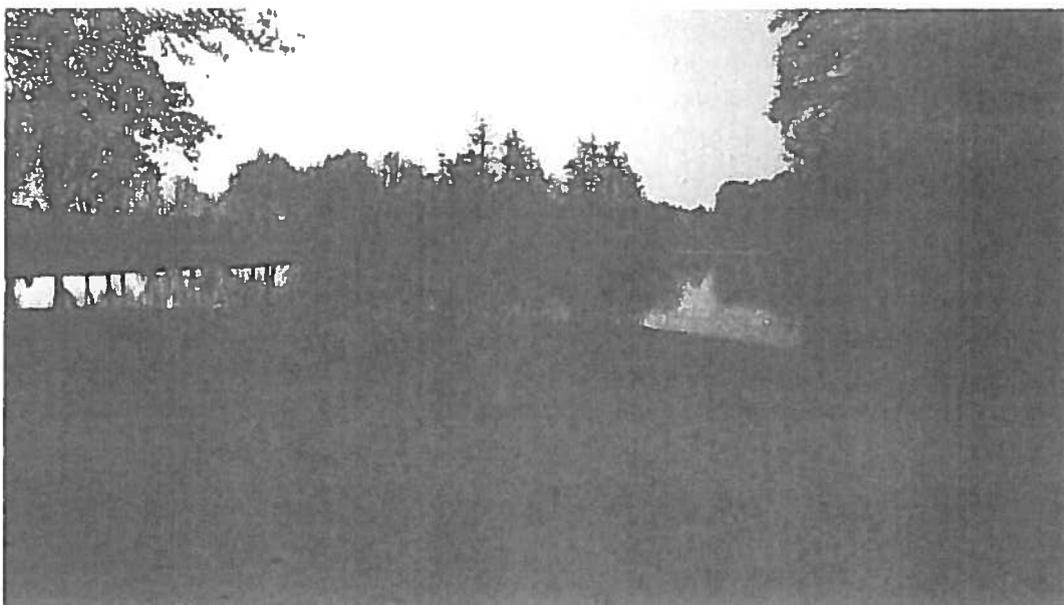
- **La ZEC des 4 fils aymon à Méteren :**

Stade « PRO » présenté en décembre 2018.

Ce projet concerne l'aménagement des étangs des 4 fils Aymon situé sur la commune de Méteren. Les travaux d'aménagement consistent à dévaser et reconfigurer les étangs existant afin d'obtenir un volume de rétention.

Volume de rétention = 85 600 m³

Pour rappel : le bureau d'études Hydratec en charge de l'AMC (analyse multicritères) de la Lys dans le cadre d'une étude de faisabilité associée à ce projet avait recommandé un réaménagement pour tamponner d'un volume d'eau de 122 900 m³. Ces recommandations auraient nécessité une extension de la zone de stockage en aval de l'étang qui malheureusement n'a pas abouti pour des problèmes de maîtrise foncière.



Ouvrage = digue en travers de l'étang / ouvrage d'alimentation et de vidange.

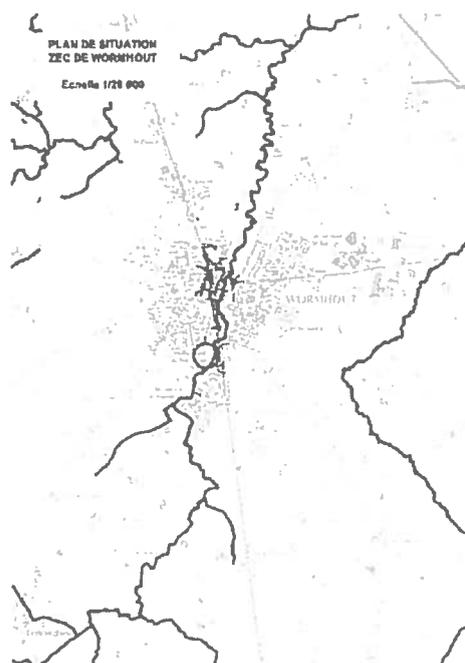
Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale.

Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 99 935 € HT.

Montant des travaux estimé à 1 255 000 € HT.

Emprise du projet = 10,7 ha, sur des terrains communaux.

- Les ZEC de Worhmout et d'Arnèke :

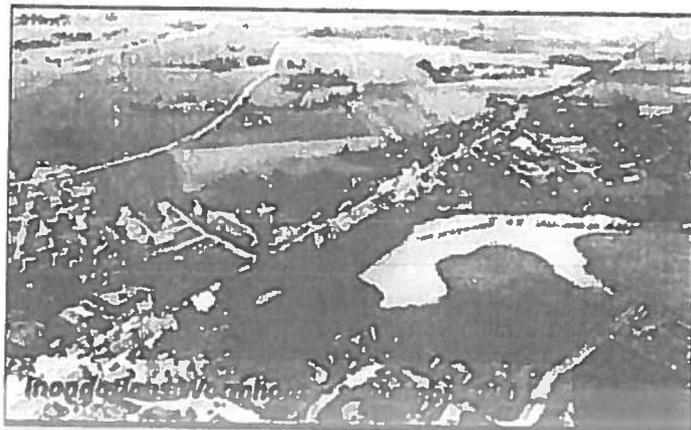


Ce projet comprend deux ZEC qui sont situées sur les communes de Wormhout et Arnèke.
La maîtrise d'œuvre est assurée en direct par les services techniques de l'USAN du fait de la conception simplifiée de ces ouvrages (bassin de rétention).
La ZEC de Wormhout se situe sur la Peene Becque en amont direct de la commune.
La ZEC d'Arnèke se situe sur la Pis Becque en amont de la voie ferrée et de la commune.

Volume de rétention Wormhout= 16 650 m³

Volume de rétention Arnèke= 8 200 m³

Ouvrage Wormhout = bassin de rétention sans limiteur de débit parallèlement à la Peene Becque + travaux de terrassement / décaissement de l'ordre de 20 000 m³ de terre
Ouvrage Arnèke = bassin de rétention avec un limiteur de débit sur la Pis Becque + travaux de terrassement / décaissement de l'ordre de 16 500 m³ de terre



Ces aménagements permettront de protéger les biens et les personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence quinquennale.

Montant des travaux estimé à 500 000 € HT et 700 000 € HT.

Emprise du projet = 3,2 ha, sur des terrains communaux d'Arnèke (obtenu dans le cadre de l'aménagement foncier) et 1 ha, sur des terrains communaux de Wormhout (obtenu par échange avec un lotisseur).

2) Investigations et questionnements généraux en vue des démarches réglementaires et la réalisation des travaux

• La gestion des terres excavées associées aux opérations de déblais :

Les projets de ZEC sont à l'origine d'un volume important de déblais excédentaires (plus de 10 000 m³) qu'il sera nécessaire de gérer pour un coût idéalement réduit au minimum.

Certaines des opérations nécessiteront des matériaux pour constituer les ouvrages hydrauliques (barrages). Lorsque les terres excavées sont de qualité suffisante (résultats des essais géotechniques), celles-ci peuvent être utilisées sur place ou pour un aménagement proche (le coût de transport est très impactant).

Toutefois, des volumes importants de terres seront en excédents : environ 65 000 m³. Dans ce cadre, une consultation des communes a été organisée dès 2017 afin de proposer cette terre à des agriculteurs souhaitant niveler leurs terrains. Quelques agriculteurs ont manifesté leur intérêt, soit près de 55 ha de parcelles agricoles. Il a donc été convenu de préparer un programme global de gestion des terres excavées excédentaires.

Néanmoins, avant d'envisager ces opérations de remblais, des investigations ont dû être conduites afin de valider la faisabilité technique et réglementaire de notamment sur les 4 points suivants :

- Caractérisation et évitement des zones humides
- Identification faune et flore et évitement des espèces protégées,
- relevés topographiques, afin de déterminer les cubatures et éviter les modifications des écoulements de surface,
- analyse et évitement de l'impact paysager.

Des marchés d'études ont été lancés afin de préciser ces caractéristiques et les possibilités réglementaires dans la chronologie ci-dessous :

- o Le marché « études volet zone humide et plantes protégées » a été attribué en avril à Axeco pour un montant total de 14 544 € TTC ;
- o Le marché « étude faune protégée » a été attribué en septembre à Biotope pour un montant total de 6 756 € TTC ;
- o Le marché « études & relevés topographiques » a été attribué à Ingéo pour un montant total de 4 564,45 € TTC.

- **La compensation de destruction des zones humides :**

Dans le cadre de chaque projet de ZEC, des études de caractérisation des zones humides ont été réalisées.

La réalisation des ouvrages (digues, barrages, ouvrages de vidange...) détruisent certaines de ces zones humides.

Une partie de ces destructions peut être compensée par l'aménagement et la restauration écologique au sein des zones inondées et emprises foncières achetées par l'USAN.

Néanmoins, il reste à compenser environ 1,5 ha de zones humides sur d'autres sites appartenant au même bassin versant.

Des recherches et des investigations sont en cours pour identifier et projeter cette compensation.

3) Autres études



Les intempéries du mois de juin 2016 ont incités les élus à envisager d'autres zones d'expansion de crue. De ce fait, ils ont décidé au cours du second semestre de lancer des études de faisabilité pour réaliser de futures zones d'expansion de crue ou bassins de rétention.

Ces études concernent des projets sur le territoire des communes de :

- Ennetières en Weppes : ce projet consiste aux travaux d'aménagement de bassins de rétention existant près du TGV Nord. La SNCE a donné son accord en fin d'année pour les études de faisabilités ;
- Verlinghem : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque du corbeau ;
- Bondues : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque dewasiers ;
- Godewaersvelde : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque du couvent ;
- Caestre : aménagement d'une zone d'expansion de crue (ZEC) sur le Ruisseau du Galge.

Les études des bassins de rétention sur les communes de Verlinghem et de Bondues ont été intégrées dans le modèle hydraulique Mike réalisé par le bureau d'études DHI (sous-traitant du bureau d'études LIOSE en charge de l'opération). Ceux-ci sont nécessaires pour lutter contre les inondations.

Les études sur la commune de Godewaersvelde sont en cours et les résultats sont attendus dans le courant du premier semestre de l'année prochaine.

Le projet de ZEC à Caestre a été présenté aux élus locaux au mois de novembre qui ont décidé de lancer une pré-étude foncière avant d'engager un contrat de maîtrise d'œuvre. Cette mission a été confiée au SYMSAGEL dans le cadre du PAPI de la Lys.

4) Lutte contre le ruissellement agricole

L'année 2018 a été marquée par la conduite d'un nouveau programme de travaux de lutte contre les ruissellements en zone agricole. Ces aménagements, concertés, par le biais d'une animation locale assurée conjointement par l'USAN et la Chambre d'Agriculture, ont été rassemblés au sein d'un dossier de Déclaration d'Intérêts Général (DIG).

Les conventions ont été signées avec les propriétaires et les exploitants.

Ce dossier concerne les bassins versant de la Lys et de l'Yser sur les communes de Sercus, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylverstre-Cappel, Bailleul, Godewaersvelde et Oudezeele.

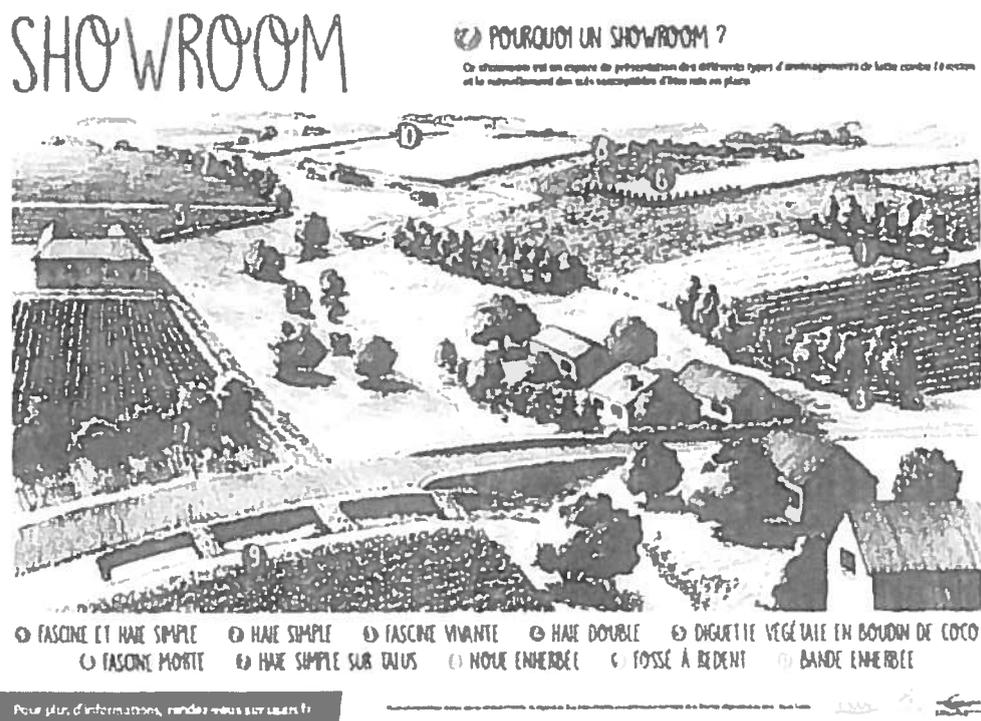
Il propose la réalisation des ouvrages suivants :

- 325 ml de fascine,
- 3 936 ml de haie,
- 192 ml de noue ou bandes enherbées,
- 59 ml de melon de terre ou de diguette végétale.

Le dossier de DIG a été déposé en juillet 2018 en vue de son instruction. Il fera l'objet d'une enquête publique et d'un arrêté préfectoral courant 2019.

Pour rappel, l'ensemble des aménagements est complété d'un site d'exposition des aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole sur une parcelle propriété de l'USAN et située à proximité des ZEC de Borre. Ce site a pour objectif de sensibiliser les élus et la profession agricole aux techniques de lutte contre les ruissellements proposées.

Cet espace a été utilisé à de plusieurs reprises en 2018 afin de communiquer sur ces modalités d'intervention de l'USAN prépondérante dans la prévention des inondations, l'entretien des ouvrages hydrauliques et des voies d'eau (réduction de l'envasement).



B. TRAVAUX

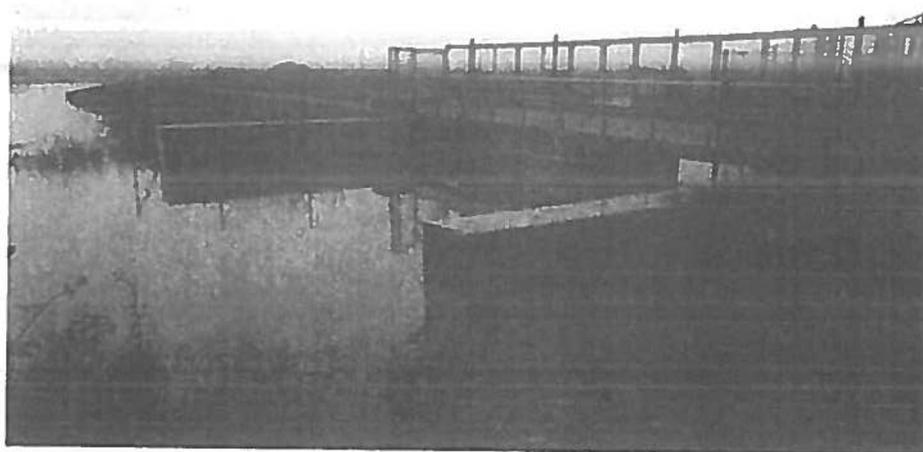
1) Ouvrages hydrauliques

- **Malfaçon des ZEC de la Bourre**

Le coût global de construction de la ZEC de Borre comprenant la phase n°1 et n°2 s'élève à un montant des dépenses de 6 235 414,74 € hors taxe.

En février 2016, lors de sa mise en service, nous avons constaté que les hauteurs des vannes et vantelles du vannage n°1 comme celui du vannage n°2 ne permettaient pas de retenir les volumes de tamponnement fixés dans les arrêtés préfectoraux.

La cote maximale du vannage complètement déployée est de 18.53 m alors qu'elle doit être de 19,63 m



Dans l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2010 modifié par l'arrêté du 6 juin 2012, l'article 1^{er} précise que le volume de tamponnement est fixé à 95 900 m³ pour le vannage n°1 et à 451 300 m³ pour le vannage n°2, soit un volume total de 547 200 m³.

Le 17 juin 2016, une procédure judiciaire a été ouverte au Tribunal administratif de Lille à l'encontre du maître d'œuvre « Ingerop » et du groupement d'entreprises « Guintoli/NGE » titulaire du marché de travaux étant donné que les objectifs fixés dans les arrêtés préfectoraux ne sont pas atteints.

Au mois d'octobre, Le comité de l'USAN a autorisé le Président à signer le nouveau protocole qui annule et remplace le précédent de juillet 2017.

Celui-ci prévoit qu'Ingerop finance intégralement les travaux de réparation des deux vannages, que Guintoli abaisse à ses dépens le seuil du déversoir de crue au droit de la ZEC 3 et que l'USAN prend en charge les frais d'enlèvement du matelas de gabion au droit du déversoir de la ZEC 4.

- **Gestion des ouvrages existants : Contrôle des ouvrages/digues : protocole d'entretien, de surveillance et de mise en sécurité**

Un projet de protocole a été rédigé au mois de septembre 2017 dans le but d'organiser et de suivre les travaux d'entretien et de réparation de nos ouvrages.

Celui-ci inventorie tous les ouvrages qui nécessitent des travaux de surveillance et de maintenance.

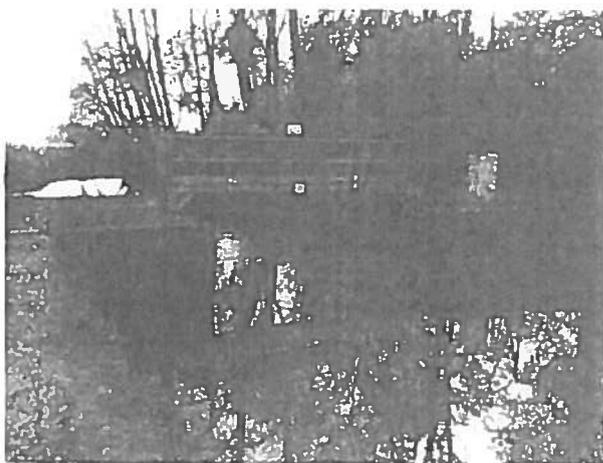
Les visites périodiques sont consignées dans un registre comprenant des fiches techniques pré-remplies ainsi qu'un guide.

Cette opération s'est déroulée toute au long de l'année.

Le retour d'expérience nous permet d'évaluer et d'améliorer ce protocole annuellement, ainsi que d'actualiser l'inventaire des ouvrages.

- **La réhabilitation du barrage du Grand Dam :**

Le barrage du Grand Dam à Morbecque a été restauré voici plus d'une dizaine années. Hélas, des fuites sont apparues au droit des bajoyers et, à la lecture des diagnostics, il est préférable de déplacer le barrage en amont du sas existant en brique.



De ce fait, il a été décidé de réaliser une rivière de contournement au droit du barrage et d'adapter la gestion automatisée du barrage des Capucins à Merville pour rétablir la libre circulation des poissons.

Ce projet étant soumis aux mêmes obligations légales des articles R.214-20 et R.214-148 à R.214-151 du Code de l'Environnement a nécessité la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

Ce dernier a été conclu avec le bureau d'étude BIEF pour un montant de 61 325 € HT. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 550 000 € HT.

Ce projet est inscrit au programme européen « Ecosystem » .

Un dossier de demande d'autorisation environnemental a été déposé à la DDTM 59 au mois de septembre pour instruction.

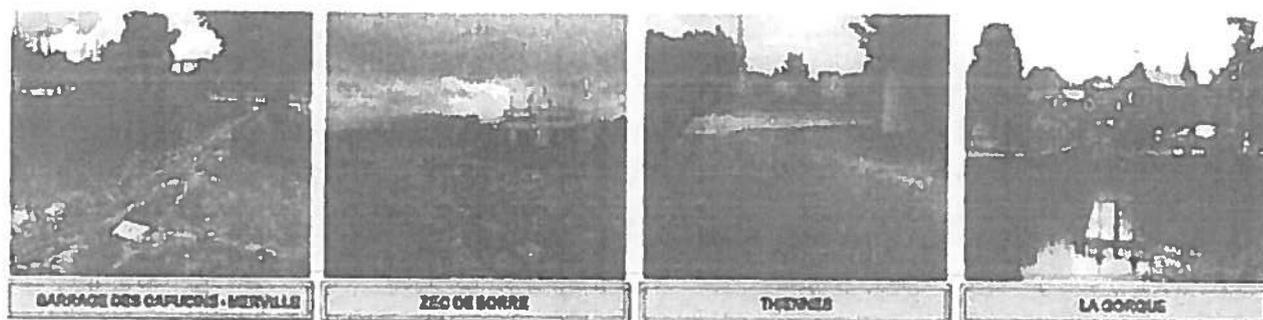
• Le barrage de la Lawe

Depuis la prise de compétence « gemapi », la gestion de barrage de la Lawe à La Gorgue nous a été transférée par la CCFL après la disparition du SIPAL.

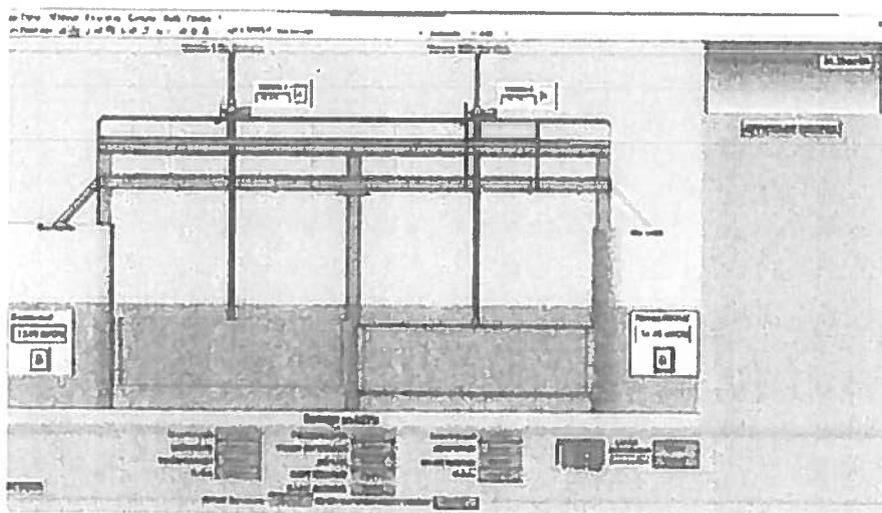
Les automatismes ont été intégrés sur notre superviseur « topkapi » comme ceux des ZEC de Borre, de la station de pompage de Thiennes et du barrage des Capucins à Merville.

USAN

Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord



Ce transfert de gestion a nécessité une adaptation de son programme de télégestion à distance et de ses automatismes. La consigne du niveau d'eau en amont du barrage est fixée à 14.50 m IGN



Cette opération informatique a été confiée à l'entreprise Ciema pour coût total de 5 712 € TTC.

- **Travaux de dévasement des bassins de rétention de Godewaersvelde**

Les travaux de dévasement des bassins de rétention « CRESEY » à Godewaersvelde ont été confiés à l'entreprise Lebleu pour un montant de 15 301 € HT.



Ces travaux se feront en 2 phases :

- Année 2017 : dévasement des bassins et mise en cordon des terres dans le champ agricole situé à proximité ;
- Année 2018 : Vu les conditions de sécheresse, les travaux de reprise des terres ont été différés d'une année ;
- Année 2019 : Reprise du cordon de terre pour réaliser une diguette en vue d'y implanter une haie et régaler le surplus des terres sur toute la surface du champ.

- **Travaux de dévasement du bassin de la becque du Mont Noir :**

Une étude complémentaire a été entreprise sur le dévasement du bassin de la becque du Mont Noir. Cet ouvrage construit il y a plus de 18 ans est aujourd'hui très envasé. Un dossier loi sur l'eau a été lancé en 2015 par prestation auprès d'un bureau d'études afin de pouvoir entreprendre son dévasement. Des compléments ont été apportés à ce dossier en 2016 notamment au regard des réglementations « plantes protégées » et « zones humides ».

Un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en septembre 2017. L'enquête publique s'est déroulée au cours du premier semestre 2018.

Au mois de novembre, les Services de la DDTM 59 nous ont transmis l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation des travaux de dévasement. Ces derniers se réaliseront dès l'an prochain mais sur 2 années consécutives.

En fin d'année, lors de la réunion du comité de pilotage du projet européen « Linbatys », une demande de participation au financement des travaux estimés à 450 000 € HT a été faite aux membres du comité. La décision sera prise l'an prochain.

2) Lutte contre le ruissellement agricole

Sur les aménagements antérieurs, de nombreux remplacement de plans ont dû être assurés dans le cadre des garanties de reprises par les entreprises de travaux du fait, notamment, des conditions particulièrement sèches de la période estivale.

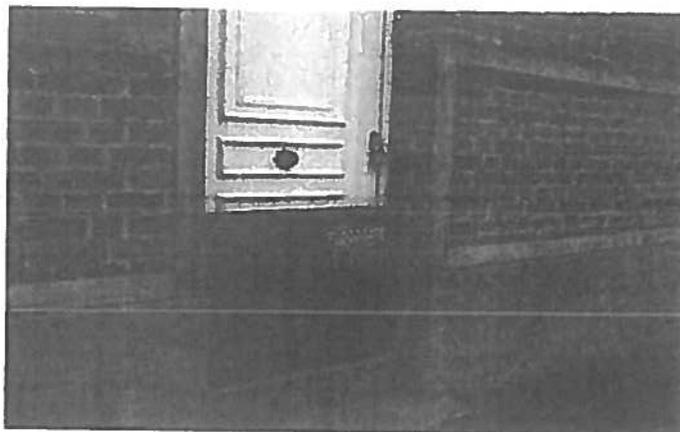
La campagne d'entretien des dispositifs de lutte contre les ruissellements en zone agricole a été réalisée pour sa seconde année en 2018 par le biais d'une entreprise. Une partie complémentaire a toutefois été réalisée en régie par l'équipe « Chantier Verts » de l'USAN.

L'entretien est programmé dans le cadre d'un plan de Gestion définie sur la période 2017 – 2020.

Les travaux d'entretien ont porté sur 4 565,5 ml d'ouvrages d'hydraulique douce sur les bassins de l'Yser et de la Lys.

Les opérations se décomposent selon la répartition des ouvrages suivants :

- 3695,5 ml de haies ;
- 674 ml de fascines (vivantes et mortes) ;
- 76 ml de diguettes végétale ;
- 1000 m² (100ml) de bandes enherbées ;
- 20 ml de fossés à redent et noues.



3) Réduction de la vulnérabilité

L'USAN propose à ses communes adhérentes d'améliorer la protection rapprochée des habitations ou immeubles les plus vulnérables aux inondations par la mise en place d'une subvention d'équipement.

Celle-ci est plafonnée à 1.000 € HT par habitation. L'USAN intervient à hauteur de 30% maximum de ce coût plafond.

Ces dispositifs permettent d'apporter une première réponse aux habitants touchés par les inondations puisque les aménagements de ZECs suivent des circuits d'instructions techniques et administratives particulièrement longs.

En 2018, la commune de Saint-Jans-Cappel a bénéficié de ce type de cofinancements.

III. FONCIER ET URBANISME

A. Stratégie foncière

- La profession agricole a été mobilisée sur le sujet au travers de réunions de travail avec la FDSEA et la Chambre d'Agriculture afin de construire un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues. Un groupe de travail composé des membres du bureau a permis également de travailler sur la rédaction du protocole foncier.

Ce **protocole foncier** a été validé lors du Comité Syndical du 14 mars 2018.

- En matière d'acquisition foncière, le point 5 de l'annexe 4 de nos statuts en 2018 précise que « la solution privilégiée demeure l'acquisition de la (ou des) parcelle(s) concernée(s) par la commune ou l'intercommunalité et sa mise à disposition à l'USAN ».

Par ailleurs, toute demande d'intervention de l'USAN dérogeant à ces règles mais défendant la notion d'intérêt général (...) pourra être soumise au bureau de l'USAN ».

La règle en la matière consistait donc à ce que ces communes se rendent propriétaires du foncier nécessaire à la réalisation de ces ZEC destinées principalement à les protéger.

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, la GEMAPI a été transférée aux intercommunalités, ôtant ainsi de fait tout exercice de cette compétence par les communes, par décision du comité syndical du 28 mai 2018, l'USAN a décidé **qu'en règle générale les communes n'auront plus à procéder à l'acquisition foncière des terrains concernés par les ouvrages hydrauliques.**

Cette question doit néanmoins être actualisée dans le cadre de la révision des statuts prévue au 1^{er} janvier 2019.

- Plusieurs **réunions du Groupe Foncier**, rassemblant des membres du Bureau de l'USAN, se sont tenues en 2018 (30 janvier 2018, 20 juillet 2018, 28 novembre 2018). Les discussions ont porté sur l'état d'avancement des négociations foncières portées par l'USAN et la SAFER sur les différents projets de ZEC.
- Lors du Comité Syndical du 23 octobre 2018, le Président a été autorisé à signé les **promesses de ventes** pour 4 parcelles sur Terdeghem et 3 parcelles sur St-Jans et Berthen.
- Après la signature des deux **conventions foncières avec la SAFER** en 2014 pour le bassin versant de la Lys et en 2015 pour le bassin versant de l'Yser, l'USAN poursuit sa collaboration pour les futurs aménagements hydrauliques prévus dans les PAPI Lys et Yser.

Par décision du Comité Syndical du 23 octobre 2018, l'USAN a élargi le périmètre des missions confiées à la SAFER en y ajoutant aux conventions 2 avenants concernant :

- le recueil des accords amiables auprès des propriétaires priés en sus des propriétaires et exploitants agricoles concernés.
- le suivi des dossiers de vente jusqu'à la validation des projets d'actes établis par les notaires.

B. Gestion foncière

Le domaine foncier de l'USAN s'est fortement élargi avec les acquisitions menées pour la réalisation des ZEC de Borre. Mais d'autres ZEC sont également en propriété de l'USAN ou simplement mise à disposition par les communes. L'ensemble de ce foncier doit être géré pour programmer les actions d'entretien et anticiper les travaux plus importants.

Après la mise en place du plan de gestion des ZEC de Borre en fin d'année 2015, les services ont entrepris la réalisation de plans de gestion pour l'ensemble des bassins ou zones d'expansion des crues gérées par l'USAN. La rédaction de ces plans de gestion s'accompagne d'une régularisation et d'une mise en jour des dispositifs de gestion foncière selon que l'USAN est simple gestionnaire ou propriétaire des ouvrages.

C. Servitudes

Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.

Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, expertises...) ont été suivis concernant le respect des servitudes de passage et de travaux, mais également des avis donnés sur des rejets de dispositifs d'Assainissement Non Collectif et de gestion des Eaux Pluviales, sur les cours d'eau suivants :

Nombre	Avis Permis de construire		Comité de bassin
	Cours d'eau	Commune	
1	Bitram	Steenwerck	
2	Courant du Bourg	Fromelles	Lys Deule
3	Zermezelle Becque	Zermezelle	

Nombre	Avis ANC / Autorisation de rejet		
	Cours d'eau	Commune	Comité de bassin
1	Courant des bannois	Laventie	Lys Deule
2	Becque du Ménégatte	Nieppe	
3	Zermezele Becque	Wormhout	Yser
4	Vléter Becque	Godewaersvelde	Yser
5	Courant de la redoute	Merville	Bourre
6	Becque des Près Bavon	Wambrechies	Lys Deule
7	Courant Delbecque	Lestrem	Lys rive gauche
8	Courant du leet	Bailleul	
9	Courant de la Bouverie	Lestrem	Lys rive gauche
10	Becque du Vieux Soldat	Comines	Lys Deule
11	Becque du Plaquet	Wambrechies	Lys Deule
12	Becque du Berquigneul	Haverskerque	Bourre
13	Yser	Bollezele	Yser

Des contributions ont également été apportées aux PLU, lors de renouvellement ou de leur établissement :

- PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- PLUi de la Communauté de Communes de Haut de Flandres

D. La gestion des rejets en assainissement non collectif :

Au cours de l'année, plusieurs demandes de rejet d'eau usée traitée dans nos cours d'eau non domaniaux ont été enregistrées. Les demandes ont toutes été acceptées à condition que les pétitionnaires veillent en permanence à ce la qualité des eaux de rejets respecte les normes figurant dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 applicable aux assainissements non collectifs. En outre, il est demandé d'installer les micro-stations en dehors des emprises parcellaires de la servitude de passage pour éviter de perturber le passage des engins mécaniques.

E. La gestion des dossiers d'instruction des différents lotissements :

Des lotisseurs ont demandé des avis techniques sur leur projet de création de lotissement en bordure des cours d'eau non domaniaux. De ce fait, les projets doivent prévoir des servitudes de passage d'une largeur 6 mètres en application de l'article 215-18 du Code de l'Environnement pour faciliter le passage des engins mécaniques. En outre, il leur est précisé que les servitudes de passage sont destinées les produits de faucardement et les produits de curage. Quant à la gestion des eaux pluviales, il leur est demandé de limiter le débit de rejet à 2 litres par seconde et par hectare en prenant en considération la superficie totale du lotissement pour les calculs des volumes de tamponnement.

IV. PARTENARIATS ET PROGRAMMES

A. PROJETS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE : Fonds Interreg V

Les projets européens de coopération transfrontalière permettent dans le cadre d'une programmation technique et financière commune avec des partenaires français et belges de bénéficier d'une participation financière à des travaux d'investissement et à de l'ingénierie de projet.

1) ECOSYSTEM

Le projet ECOSYSTEM a été accepté en milieu d'année 2016. Il regroupe des partenaires français (USAN, GDON Flandre Maritime) et belges (PFO, VMM, Rato) pour la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration des écosystèmes aquatiques. Ce projet prévoit, sur la Bourre, de restaurer la continuité écologique (circulation piscicole notamment) au niveau des ouvrages du Grand Dam et des Capucins. Le projet prévoit également des actions de mise en œuvre des plans de gestion écologique comme la création de ripisylve, la restauration hydromorphologique de cours d'eau et la lutte contre les espèces invasives sur les bassins versants de l'Yser et de la Lys, et plus particulièrement sur la Grande Becque de Saint Jans Cappel.

Sur les autres bassins, ce projet permet notamment une surveillance des espèces invasives (rats musqués et plantes exotiques envahissantes)

2) LYSE

Le projet Interreg V LYSE constitue la suite des projets Interreg IV CRESETY et SEDIMENT.

Ce projet a débuté au 1er octobre 2016. Il regroupe des partenaires français (USAN, CCFI, Chambre d'Agriculture) et belges (PFO, VMM, Province du Hainaut, INAGRO).

Ce projet traite de la lutte contre les inondations de façon « intégrée » puisqu'il comprend des actions de développement de la conscience du risque (observatoire de crues, serious game), l'intégration du risque d'inondation à l'urbanisme (SGEP Steenvoorde porté par la CCFI), des dispositifs de lutte contre les ruissellements en zone agricole et des ZECs, dont celle d'Arneke et Sercus / Steenbecque.

Interreg  Le projet Observatoire des crues Actualités Documentation Contact 

LE PROJET LYSE

ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LES INONDATIONS.

LYSE est un projet approuvé en 2016 par l'Europe dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen.

LYSE propose une gestion intégrée du risque d'inondation via la mise en œuvre d'actions transfrontalières (aménagement hydraulique douce, aménagement de bassins de rétention, mise en place d'action de sensibilisation) permettant de réduire le risque d'inondation sur les communes à enjeux et d'intégrer les conséquences du changement climatique.

TOUT SAVOIR SUR LE PROJET



3) LINBATYS

Le projet LINBATYS a reçu un accord de l'Europe en fin d'année 2017. En continuité du projet LYSE, un nouveau partenariat s'est créé entre la Ville de Comines-Warneton (Belgique), la Province de Flandre occidentale et l'USAN pour monter un projet commun en faveur de la lutte contre les inondations sur la plaine de la Lys. Le projet LINBATYS entreprend des actions sur les affluents de la rive droite de la Lys et en particulier les actions du plan de gestion Lys-Deûle et aussi des actions sur le bassin de la becque de Neuville.

En 2018, lors des discussions avec le Comité de Pilotage, l'USAN a souhaité y adjoindre la réhabilitation du bassin de la becque du Mont-Noir à Saint-Jans-Cappel.

Par ailleurs, le partenariat devra être actualisé suite à la séparation avec la MEL.

B. PROGRAMMES D'ACTIONS DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (PAPI)

• PAPI d'intention de l'Yser :

Contexte :

Le bassin versant de l'Yser rencontre des problèmes récurrents d'inondation. La nature du sol favorise le ruissellement des eaux et les cours d'eau « gonflent » rapidement. Les activités anthropiques ont considérablement évoluées sur ce territoire depuis plusieurs décennies et ont entraîné une modification profonde de l'occupation des sols (évolution des pratiques agricoles, urbanisation, ...) qui accentue la sensibilité naturelle de ce secteur. D'autre part, les aménagements réalisés dans les années 60-70 (rectification, recalibrage...) ont fortement bouleversé le comportement du fleuve.

Plusieurs études ont été entreprises par le passé, notamment dans le cadre du Contrat de Rivière et du SAGE de l'Yser, afin de résoudre ces dysfonctionnements. Ainsi, la gestion des inondations s'est organisée autour de plusieurs actions :

- création de 2 bassins de rétention sur la commune d'Oudezeele,
- réhabilitation d'un méandre sur la commune d'Herzeele,
- étude des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sur le bassin versant de la Peene Becque (2006)
- étude globale du fonctionnement hydraulique du bassin versant de l'Yser (2009 - 2012),
- création des bassins CRESETY (Noordpeenc, Boeschepe, Godewaersvelde).

Bien que ces opérations aient permis d'améliorer localement certaines situations, des dysfonctionnements demeurent. Les inondations de juillet 2007, mars 2012, novembre 2016, ... ont renforcé la nécessité de définir une stratégie globale en mesure de réduire les conséquences de ces phénomènes. Par ailleurs, nos voisins belges (Région Flamande, Province de Flandre Occidentale) sont très souvent touchés par les débordements de l'Yser et de ses affluents.

C'est dans ce contexte qu'un dossier de candidature à l'appel à projet Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention a été déposé par l'USAN et labellisé en Commission Mixte Inondations (CMI) en avril 2014. La labellisation de ce dossier permet d'obtenir le co-financement de l'Etat sur les études, actions de communication, ... menées sur ce territoire afin de réduire le risque d'inondation.

Déroulement du PAPI d'intention :

La mise en œuvre du PAPI d'intention s'est essentiellement consacrée à la conduite d'une analyse des coûts et des « bénéfiques attendus » (= dommages évités) de la mise en œuvre de scénarios d'aménagement (sur les différents enjeux du territoire).

Pour rappel, le scénario d'aménagement proposé comprenait les ouvrages suivants :

- Arnèke (Pis becque),
- Wormhout (secteur du Fort-Rosé),
- Terdeghem (Moe becque),
- En amont d'Esquelbecq (Yser amont) :
 - o Zone d'Expansion des Crues (ZEC) d'Esquelbecq,
 - o ZEC de Zegerscappel,
- En amont de Wormhout (Peene becque) :
 - o ZEC d'Oxelaère (en amont du lieu-dit du Pont-rouge),
 - o ZEC d'Arnèke,
 - o ZEC de Ledringhem-Wormhout,
- En amont de Godewaersvelde, sur la Vleter becque.

Les résultats de modélisations des aménagements proposés ont été concertés entre juillet et novembre 2017, pour aboutir à un rejet du programme lors de la commission de bassin de l'Yser (représentation locale de l'USAN) du 23 novembre 2017. Ainsi, le dossier de PAPI « travaux » de l'Yser n'a pas été soumis à la validation du Ministère et ne bénéficiera pas de l'aide financière du Fonds Barnier.

La décision s'appuie sur la reconnaissance des difficultés de réalisation au regard des emprises foncières nécessaires ainsi que de la volonté de prendre du recul par rapport à la stratégie de réalisation d'ouvrages hydrauliques « structurants » (ZEC).

La réflexion à venir devra porter autour :

- d'un engagement fort du territoire en matière de lutte contre les ruissellements en zone agricole. Les aménagements à mettre en œuvre s'appuieront sur les conclusions d'une étude hydraulique agricole et pourraient engager la collectivité sur l'application éventuelle d'une DUP ;
- de la définition d'un espace de mobilité du cours d'eau,
- de la mise en œuvre de dispositifs de protections rapprochées,
- du rachat des habitations trop souvent inondées,
- de la mise en œuvre de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur les secteurs à enjeux.

Avant d'envisager éventuellement sa mise en œuvre et de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre d'un nouveau PAPI d'intention, l'USAN proposera une nouvelle démarche répondant à ces attentes locales.

Au cours de l'année 2018, l'USAN s'est engagé dans la poursuite de la réalisation des ouvrages validés localement (Arnèke, Terdeghem, Wormhout), dont certains ont été inscrit dans des programmations financières mobilisant les aides FEDER, Interreg ou de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, pour le Schéma Directeur des Eaux Pluviales de Steenvoorde, inscrit au projet interreg LYSE, un cahier des charges a été finalisé et la consultation des entreprises effectuée. Pour celui de Godewaersvelde, la réflexion s'est poursuivie pour poursuivre le dimensionnement notamment des aménagements à venir.

- **Elaboration du PAPI complet de la Lys :**

Le PAPI 2 de la Lys avait listé tout un ensemble d'actions à mettre en œuvre et qui n'ont pu voir le jour faute d'accord avec les propriétaires / exploitants concernés. Depuis 2012 et la fin de ce PAPI, de nombreuses actions de concertation ont été menées laissant se dessiner l'obtention de compromis en vue de l'aménagement de certaines de ces ZEC.

Afin de finaliser le dossier de candidature à l'appel à projet PAPI « complet », le SYMSAGEL a déposé une candidature à l'appel à projet PAPI d'intention qui a été labellisée en juin 2015. En 2016, ce PAPI d'intention a permis de conduire une analyse multicritères jugeant des coûts et des dommages évités (« bénéfiques ») de chacun de ces aménagements sur les biens et les personnes. Parmi les aménagements, sous maîtrise d'ouvrages de l'USAN, testés dans le cadre de cette opération figurent :

- Le réaménagement de l'Etang des 4 fils Aymon ;
- La ZEC de la Levrette (sur les communes de Saint-Jans-Cappel – Berthen) ;
- La ZEC du Romarin sur la commune de Morbecque ;
- Les ZEC de Sercus et Steenbecque ;
- La ZEC du Galge à Caestre.

Les résultats de cette analyse multicritères ont été obtenus en décembre 2016 et ils justifient tous les aménagements précités.

Le PAPI complet de la Lys, dit PAPI 3, a ainsi été labélisé le 15 octobre 2017. La participation financière de l'Etat peut donc être envisagée pour la création de chacun des aménagements précités (jusqu'à 50%) mais également pour des actions de mise en place d'échelles limnimétriques, d'aménagements de lutte contre l'érosion des sols et d'opération de sensibilisation à la culture du risque (serious game, observatoire des crues).

L'USAN a participé aux 3 COPIL (février, juin et novembre 2018) et aux 3 COTECH.

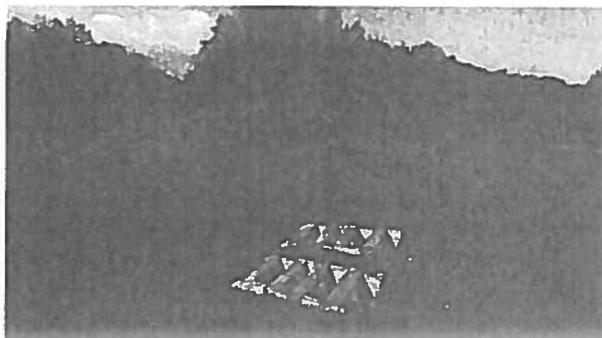
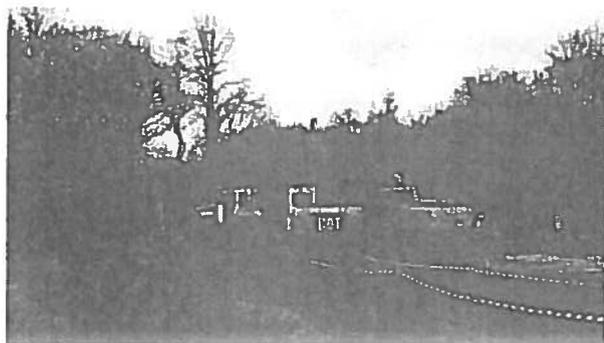
- **Forêt de Nieppe :**

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI de la Lys, le SYMSAGEL a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet de création d'une ZEC en forêt de Nieppe, permettant de retenir 70 000 m³ en crue.

De nombreuses concertations ont permis d'aboutir à la concrétisation du projet et l'obtention de l'arrêté préfectoral permettant la réalisation des travaux.

Les travaux ont été réalisés entre janvier et mars 2018.

L'ouvrage aujourd'hui fonctionnel fait l'objet d'une discussion avec le SYMSAGEL sur une gestion déléguée auprès de l'USAN.



C. PROJETS DE PLANIFICATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU : les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux, notamment au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le périmètre d'intervention de l'USAN recouvre 4 SAGE. L'USAN y contribue dans chacune des CLE et assure le pilotage et l'animation en tant que structure porteuse pour le SAGE de l'Yser.

1) SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle est en cours d'élaboration. L'USAN apporte son concours technique et financier à l'élaboration de ce document aujourd'hui « porté » par la MEL notamment au travers des Commissions Thématiques mise en place. L'USAN a participé à 2 réunions du SAGE en 2017 concernant les Commissions Thématiques et la stratégie du SAGE.

2) SAGE de la Lys

Le SAGE de la Lys est élaboré et mis en œuvre par le SYMSAGEL. Il a fait l'objet d'une révision en 2017. L'USAN a contribué à la révision du SAGE en apportant son avis notamment sur l'entretien des cours d'eau et la gestion des étiages. Les techniciens ont participé à 2 réunions du SAGE pour la révision.

3) SAGE de l'Audomarois

Le SAGE de l'Audomarois est élaboré et mis en œuvre par le SMAGEAA. Il a fait l'objet d'une révision en 2013.

* Une convention financière lie les principaux intervenants en matière d'eau sur le territoire du SAGE Marque-Deûle. Ce dernier n'a pas de structure porteuse officielle comme cela peut être le cas pour le SAGE Lys (SYMSAGEL) et pour le SAGE Audomarois (SMAGEAA). C'est la MEL qui assure ce portage actuellement via l'application de la convention

4) Le SAGE de l'Yser

Le SAGE de l'Yser est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016.



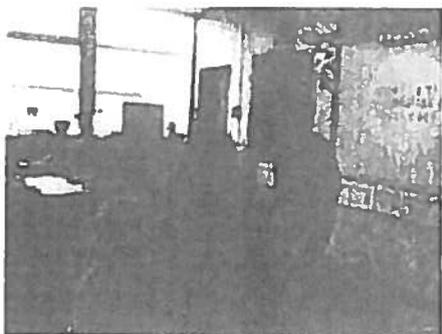
Actions réalisées en 2018 :

Communication et sensibilisation

▪ **Plan de communication**

Le SAGE est un outil technique qui nécessite une démarche de concertation et de communication importante afin d'atteindre les objectifs. Il faut faciliter au maximum l'application des dispositions du PAGD, sensibiliser le public et les collectivités pour que les mentalités sur la gestion de l'eau évoluent. Pour cela la communication du SAGE de l'Yser s'opère sur différents supports : la diffusion des documents du SAGE, le site internet, la page Facebook ainsi que l'élaboration de brochures diverses. Certains outils de communication sont réalisés grâce à la participation, à hauteur de 50%, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Sensibilisation des scolaires : ateliers école Saint-Joseph de Bambecque



Une animation scolaire a été organisée en avril 2018 dans l'école de Saint-Joseph à Bambecque. En accord avec les professeurs des CM1-CM2 et des CP-CE1-CE2, 4 groupes ont été formés dans chaque classe afin de pouvoir travailler sous forme d'ateliers. Cette animation comprenait une présentation générale (notion de bassin versant et des exemples de restauration) et 4 ateliers différents :

- **Atelier 1 sur la morphologie des cours d'eau**
- **Atelier 2 sur le bon entretien des cours d'eau**
- **Atelier 3 sur l'évolution du paysage à Bambecque**
- **Atelier 4 sur la qualité des milieux aquatiques**

- **Création d'une lettre d'information annuelle**



Figure 4 : Lettre d'information 2018

En fin d'année 2018, le SAGE a réalisé une lettre d'information annuelle pour présenter les actions réalisées ou suivies par le SAGE de l'Yser (figure 4).

Ce document de communication comprend un édito, 4 articles « Actu » (poissons, zones humides, plan de gestion, inondations), un dossier sur le changement climatique à travers l'élaboration des PCAET et une partie « contacts ».

Cette lettre a été envoyée en janvier 2019 aux membres de la CLE, aux partenaires techniques et une dizaine d'exemplaires ont été transmis aux mairies du territoire de l'Yser.

- **Page internet et page Facebook**

En 2017, il est apparu nécessaire que le SAGE s'adapte aux moyens de communication actuels disponibles comme les réseaux sociaux, Facebook a été choisi. Un lien a été créé entre le site internet du SAGE et la page Facebook du SAGE dans une rubrique « le SAGE en live » afin que les informations partagées remontent automatiquement (figure 5). La mise à jour du site Internet et de la page Facebook nécessite l'apport régulier de contenu, indispensable pour leur visibilité.

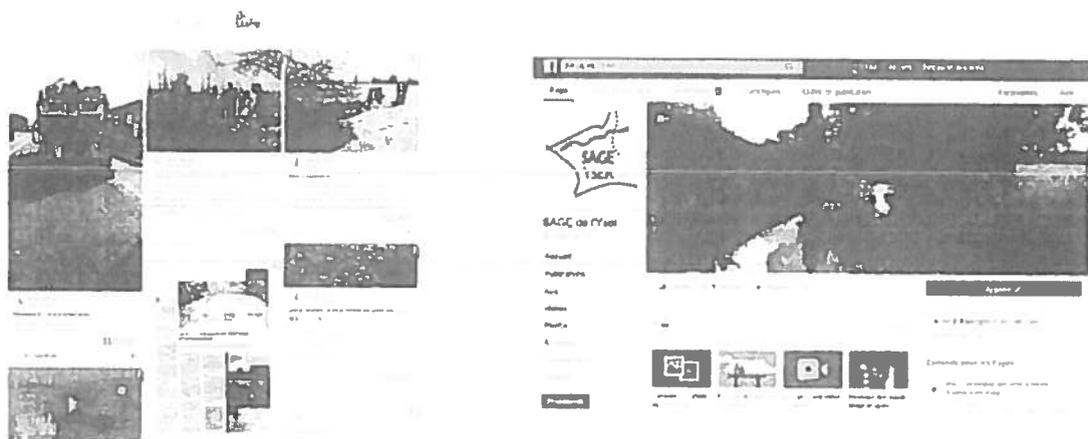


Figure 5 : Captures d'écran de la partie « SAGE en Live » du site internet du SAGE de l'Yser (à gauche) et de la partie « le SAGE en live » (à droite)

Sensibilisation et accompagnement technique dans le cadre du Plan de gestion écologique de l'Yser

▪ Aménagement de l'Yser aux niveaux des bandes enherbées d'Esquelbecq

Un des travaux de restauration majeur du PGE de l'Yser consiste en l'aménagement des bandes enherbées dont l'USAN est propriétaire sur la commune d'Esquelbecq sur environ 3 km depuis le contrat de rivière (figure 3). La maîtrise d'œuvre est réalisée par le bureau d'études Artelia.

L'aménagement consiste en un retalutage des berges avec création d'un lit d'étiage sinueux (élargi par les recalibrages passés). Il s'agit de rétablir une diversification des faciès d'écoulement, de diversifier les hauteurs d'eau, redynamiser et recentrer les écoulements en établissant une sinuosité par des aménagements placés en alternance en rive droite et gauche. Un chenal d'écoulement préférentiel est créé ainsi que des risbermes au sein du lit mineur. Le linéaire a été sectionné en différents tronçon : tronçon 1 de la D18 à la voie de chemin de fer, tronçon 2 de la voie de chemin de fer au début du parc du Château d'Esquelbecq et tronçon 3 après le centre bourg.



Figure 3 : Localisation des tronçons.

Dans le cadre de la conduite du projet, plusieurs réunions ont été organisées afin de le présenter aux élus, techniciens et aux riverains :

- Un COPIL a été organisé le 30/05/18 à Esquelbecq.
- Un COTEC a été organisé le 05/09/18 à Radinghem-en-Weppes.
- Une réunion d'information riverains a eu lieu le 20/11/18 à Esquelbecq concernant les tronçons 1 et 2.

Les travaux des tronçons 1 et 2 commenceront en août 2019 et ceux du tronçon 3 en septembre 2020.

Sensibilisation et accompagnement technique des collectivités pour les documents d'urbanisme (PLUI CCFI et PLUI CCHF) et les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) de la CCFI et de la CCHF : participation à plusieurs ateliers

Les zones humides : convention de partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et l'USAN

En 2018, l'USAN et le CEN se sont associés dans l'objectif d'améliorer la connaissance des zones humides prioritaires (inventaires faune-flore-habitats) afin d'envisager dans un second temps des pistes d'actions pour leur préservation, leur gestion et leur valorisation. Deux zones humides, particulièrement patrimoniales, ont été choisies pour l'étude. Cette priorisation est effectuée à partir d'une pré-sélection de l'USAN puis par l'analyse de données naturalistes disponibles par le CEN. Ce projet a été validé par le comité de l'USAN lors de la réunion du 8 novembre 2017 puis par la CLE le 14 décembre 2017.

Ainsi deux zones humides ont été prospectées : une de 4 ha sur Steenvoorde (lieu-dit de l'oratoire) et une de 2 ha sur Ledringhem (le long de la route de Wormhout). Les inventaires de terrain ont été réalisés, après accord avec les exploitants/propriétaires, d'avril à août 2018. Ces sites sont majoritairement constitués de prairies pâturées mésohygrophiles, prairie de fauche et de mares végétalisées.

Les zones humides sont des espaces en constante évolution, traversés par des flux d'eau et de matière fluctuants. La gestion de ces espaces ne doit pas consister à figer le milieu à un stade considéré comme "bon", mais à accompagner l'écosystème dans sa dynamique et à restaurer si besoin son fonctionnement. Les notices de gestion (figure 2) ont été présentées en CT du 27 novembre 2018 et la convention est renouvelée pour 2019.



Figure 2 : Extrait de la notice de Gestion de la zone humide de Steenvoorde

Qualité de l'eau

- Groupe technique sur les pratiques agricoles

Un des objectifs du SAGE de l'Yser est de guider les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques mais aussi d'informer de part et d'autre de la frontière les exploitants de la réglementation en vigueur.

Pour arriver à atteindre les objectifs du programme d'action, un groupe technique (AEAP, CA, GABNOR, INAGRO...) a été mis en place en 2017 afin de partager leurs connaissances des « bonnes pratiques agricoles » mais aussi et surtout de connaître les différents moyens de communication

mis en œuvre par les différentes structures. En 2018 un groupe plus restreint s'est formé comprenant la Chambre d'Agriculture et Bio-en-Hauts-de-France.

La réunion de la CLE du 22/06/2018 avait pour objectif d'échanger autour de la question « l'Agriculture biologique, est-ce possible en Flandre ? » avec les conseillers techniques de Bio en Hauts-de-France et de la Chambre d'agriculture. Ces échanges ont permis de déterminer les forces et les faiblesses du territoire par rapport au développement de l'agriculture biologique. Les participants sont intéressés pour discuter des débouchés locaux, des leviers et de visiter une exploitation bio du territoire.

Le groupe technique « pratiques agricoles » se rencontrera lors du 1^{er} semestre 2019 afin d'organiser une réunion pour présenter les débouchés et réaliser une sortie de terrain sur une exploitation en agriculture biologique ou en agriculture de conservation.

▪ **Etudes « rejets » et analyses**

Dans le cadre du processus de validation des documents de SAGE, les services de l'Etat, le Comité de Bassin Artois-Picardie ainsi que la commission d'enquête ont demandé que l'action d'inventaire des rejets directs au milieu naturel soit complétée d'une étude qualité. L'Agence de l'Eau a pris à sa charge la réalisation d'une campagne d'analyses mensuelles pendant 18 mois sur 10 points de prélèvements en plus des deux stations situées à Esquelbecq et Roesbrugge-Haringe.

Ces analyses concernaient : les paramètres physico-chimiques classiques, la bactériologie, les métaux de la DCE et les pesticides. Cette campagne d'analyses a débuté en septembre 2017 et s'est terminée en décembre 2018. Des mesures de débit ont été réalisées par l'USAN au moment des prélèvements programmés par le prestataire de l'Agence de l'Eau. Dans le cadre du Plan de Gestion Ecologique de l'Yser, un inventaire des rejets aux cours d'eau a été réalisé en 2012. Les communes ont été contactées en mars 2018 afin de compléter cet inventaire. Une station de mesures en continu sera installée courant 2019 sur le sous bassin versant de l'Ey becque. La période de mise en place de cet appareil de mesure reste à déterminer. Les résultats de la campagne d'analyses ont été présentés lors de la Commission Thématique « Qualité de l'eau » du 9 avril 2019.

Assistance technique du SAGE

▪ **Curage des douves du Château d'Esquelbecq**

L'association du Château d'Esquelbecq a pour projet de curer les douves en 2019 (figure 1). Cette opération de la reconquête de la qualité de l'eau autour du château fait l'objet d'une campagne de communication sur la ressource que représente l'eau pluviale.



Figure 1 Vue aérienne du château et de ses douves

Le Château est considéré comme le « réceptacle » des eaux pluviales avant rejet dans l'Yser. Des analyses récentes montrent une contamination de ce rejet pluvial par des eaux usées (mauvais raccordement des particuliers, eaux claires parasites...) même en temps sec. Etant la seule source d'alimentation du réseau hydraulique du Château, cet apport d'eaux usées contribue à la dégradation de la qualité de l'eau et des sédiments des douves. Les eaux des douves ont une qualité bactériologique très mauvaise dû à une contamination fécale.

Le SAGE a donc proposé à l'association d'aborder le problème en commission thématique lors du 1^{er} trimestre 2019 et de convier Noréade, l'Agence de l'Eau et la mairie d'Esquelbecq à cette réunion afin de trouver des mesures d'améliorations durables du réseau.

▪ **Mesure compensatoire à Steenvoorde**

La CCFI assure la maîtrise d'ouvrage de la gestion de la mesure compensatoire du parc du Pays des Géants construite à Steenvoorde en 2018. Le SAGE de l'Yser, l'USAN, l'établissement public foncier (EPF) et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) sont partenaires sur cette mission. Le SAGE apporte des conseils techniques sur le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux de restauration.

La zone compensatoire est traversée par la Rommel becque. Sur cette portion, le tracé est relativement linéaire et les berges sont abruptes et peu diversifiées en termes d'habitat. La ripisylve est dense et constituée de quelques arbres, beaucoup d'arbustes et des habitats caractéristiques de zone humide. L'objectif de la mesure compensatoire est de développer le potentiel d'accueil de la biodiversité ainsi que d'augmenter le rôle « tampon » de cette zone humide. Les travaux seront réalisés entre septembre 2020 et février 2021 inclus pour ne pas nuire à la reproduction des espèces avifaunes recensées.

Le programme d'actions comprend de la plantation d'arbustes, des créations de mares, des créations de dépression à végétation hygrophile, suppression d'une partie du réseau de drainage, suppression de clôtures et reconversion des zones labourées en prairie hygrophile.

Objectifs 2019

L'année 2019 sera la 3^{ème} année de mise en œuvre du SAGE de l'Yser. Il est notamment prévu de :

a. Partager et mettre en œuvre le SAGE

- Sensibilisation des scolaires
- Réalisation une maquette ou une carte en relief du bassin versant de l'Yser
- Réalisation d'une lettre d'information 2019
- Organisation une journée d'information sur l'entretien des espaces publics
- Mise à jour du site interne et de la page Facebook
- Diffusion du rapport d'activité 2018

b. Agir sur les milieux aquatiques et le patrimoine naturel

- Suivi de la mise en œuvre de la convention entre l'USAN et le Conservatoire d'Espaces Naturels
- Suivi des travaux du Plan de Gestion Ecologique 2016-2020 de l'USAN et préparation de la révision

- Suivi de la prise en compte de la classification des zones humides dans les documents d'urbanisme
- Suivi des programmes de restauration/création de mares
- Suivi des PCAET de la CCHF et de la CCFI

c. Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Analyse des résultats des mesures physico-chimiques
- Inventaire des activités des déchetteries

d. Agir pour la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Organisation d'un séminaire transfrontalier sur l'eau et agriculture (GECT West-Vlaanderen /Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale)
- Réalisation et diffusion d'un document sur la réglementation en zone agricole (produits phytosanitaires, effluents d'élevage, prélèvements et rejets, foncier)
- Organisation d'une sortie de terrain sur des exploitations agricoles du territoire mixte (agriculture biologique et raisonnée).
- Réalisation du Zonage à Enjeu Environnemental pour l'assainissement non collectif

e. Prévenir le risque d'inondations

- Elaboration de la stratégie prévention des inondations sur le bassin versant de l'Yser
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des schémas/zonages de gestion des eaux pluviales
- Suivi des PCAET de la CCHF et et de la CCFI

V. PRESTATIONS EXTERIEURES

A. Les Associations Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD)

Les Services administratifs assument la gestion de 3 Association Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD). Celles-ci concernent l'ASAD du Nord de France, l'ASAD de Renescure et l'ASAD de Camphin en Pévèle.

Nom de l'ASAD	Nom du Président	Année d'élection du Bureau	Année du renouvellement de Bureau	Surface restant à recouvrir en 2018
ASAD Nord de France	Monsieur Etienne BAJEUX	2009	2019	1205 ha
ASAD de Renescure	Monsieur Éric BEVE	2017	2027	30 ha
ASAD de Camphin en Pévèle	Monsieur Jean Marc DECUBBER	2016	2022	45 ha

B. Les Associations Foncières de Remembrement (AFR)

Les Services administratifs assument la gestion administrative et financière de 47 Associations Foncières de Remembrement réparties dans le Département du NORD concernant les secteurs USAN et hors USAN

HORS SECTEUR USAN : 40 AFR		SECTEUR USAN : 7 AFR
CANTAING / ESCAUT	BLECOURT	HERLIES WICRES
IWUY	DEHERIES	RENESECURE
QUAROUBLE	FLESQUIERES	STEENBECQUE
BANTIGNY	MONCHECOURT	STEENWERCK TGV
SAINT PYTHON	SAULTAIN	THIENNES
BERTRY	AWOINGT 2	MORBECQUE
ONNAING	BANTEUX - GONNELIEU - VILLERS PLOUICH	HAVERSKERQUE
AVELIN	BETHENCOURT	
DECHY GUESNAIN	BUGNICOURT	
HELESMES	CAMPHIN EN PEVELE	
BERMERAIN	ESTREUX	
DOIGNIES	GOUZEAUCOURT	
ELINCOURT	LECLUSE	
FERIN LAMBRES	MALINCOURT	
FONTAINE NOTRE DAME 2	PAILLEN COURT	
HONNECOURT SUR ESCAUT	TROISVILLES	
CYSOING EXTENSIONS	VILLERS GUISLAIN	
RIBECOURT LA TOUR	VILLERS GUISLAIN HONNECOURT	
SOLESMES	VILLERS OUTREAUX	
AUBIGNY AU BAC FRESSAIN	WALINCOURT SELVIGNY	

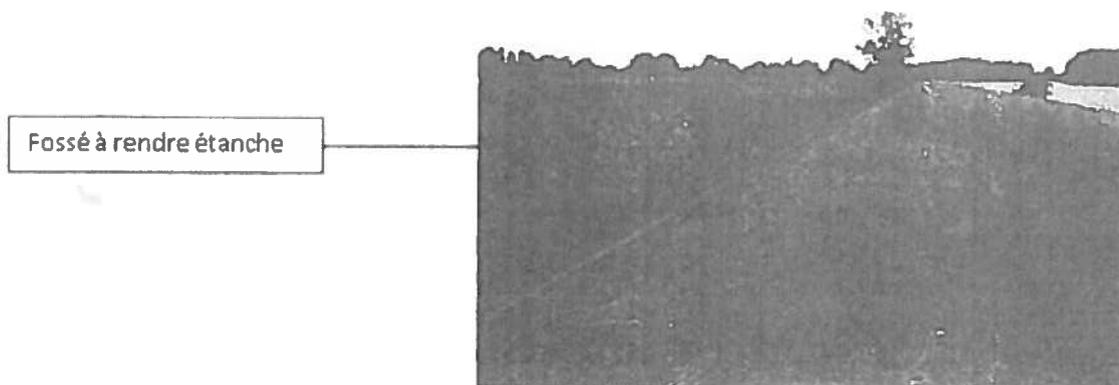
C.  La 4^{ème} Section des Wateringues :

En janvier 2017, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé avec Monsieur le Président de la 4^{ème} Section des Wateringues pour une durée de 2 ans.

Notre mission est de gérer les travaux d'entretien des watergangs sur un linéaire de 150 km, de veiller au bon fonctionnement des 17 stations de pompage et de participer à la mise en place des travaux du plan de gestion du Canal des Moères, du Canal des Chats et du Ringsloot nonobstant les missions régaliennes d'ordre administratif et financier (vote du budget, recouvrement des redevances, suivi des dépenses, etc.)

D. NOREADE : Projet d'étanchéification d'un fossé

Noréade a demandé à l'USAN de réaliser le projet d'étanchéification d'un fossé au droit de leurs champs captant à Salomé.



Ce fossé est un affluent de la Rigole Saint Martin sur la commune d'Hantay.

Un projet de convention dans laquelle il est prévu que l'USAN assumera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et parallèlement la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la conception, la réalisation et la réception des travaux a été transmis à Noréade pour avis.

Les modalités de financement de cette opération par Noréade figurent également dans ce projet de convention.

Le montant de cette opération est estimé à 460 000 € hors taxes comprenant la réalisation et le financement des études, des travaux et la rémunération des Services de l'USAN pour leurs prestations.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé avec le bureau d'études BIEF pour un montant de 26 550 € HT et les travaux seront réalisés l'an prochain par l'entreprise Lebleu.

Le coût prévisionnel des travaux est de 366 620 € HT selon l'offre de prix de l'entreprise titulaire du marché.

3^{ème} Partie

Rapport Financier

I. Budget de l'USAN

Présentation Générale du Compte administratif 2018	
Vue d'ensemble	page 74
A/ Eléments clés du compte administratif 2018 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle	page 75
B/ Les évolutions du compte administratif par chapitre	page 79

II. Budget annexe de l'USAN

Présentation Générale du Compte administratif 2018	
Vue d'ensemble	page 83
A/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre	page 84
B/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)	page 85

<u>III. Liste des marchés publics</u>	page 87
--	---------

Compte administratif 2018 du budget principal de l'USAN

CA2018 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 271 504,11	G 4 528 133,56
	Section d'investissement	B 1 688 117,31	H 617 067,62

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 2 771 097,98
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 503 518,81

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 4 959 621,42	= G+H+I+J 9 419 818,37
---------------------------------------	---------------------------	---------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 1 123 489,32	L 570 600,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 123 489,32	= K+L 570 600,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 271 504,11	= G+I+K 7 299 231,14
	Section d'investissement	= B+D+F 2 811 806,63	= H+J+L 2 691 187,23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 083 110,74	= G+H+I+J+K+L 9 990 418,37

A/ Eléments clés du compte administratif 2018 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

1. Capacité d'autofinancement brute = 1 256 600 €

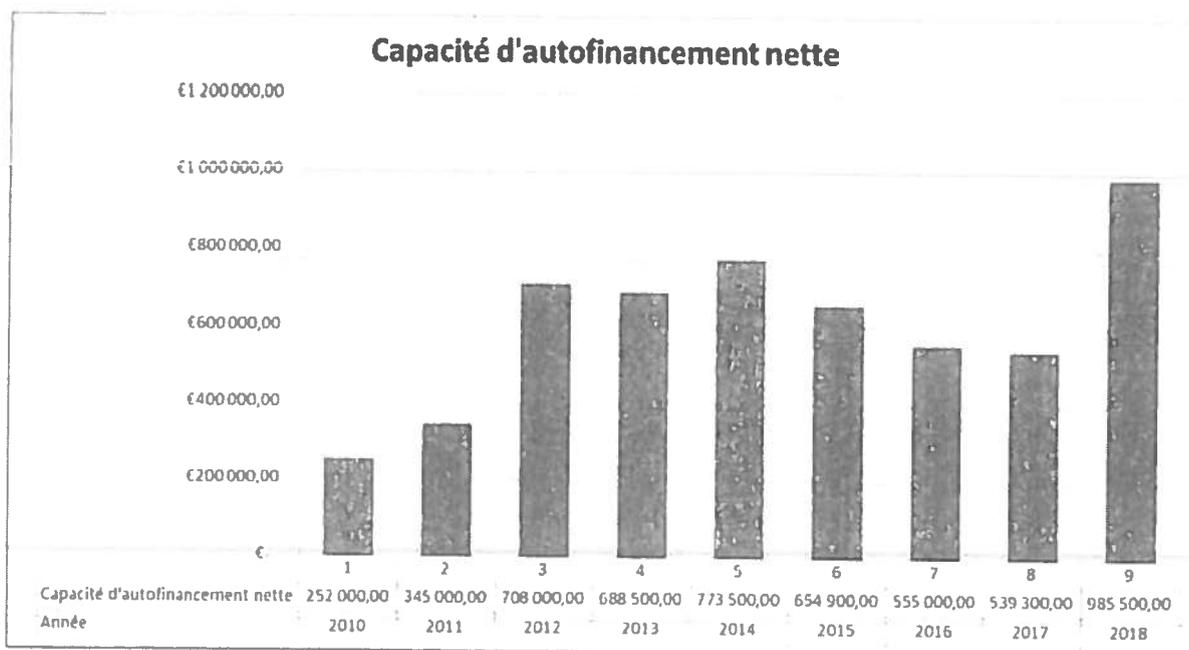
2. Capacité d'autofinancement nette = 985 500 €

Années	Capacité d'autofinancement nette
2010	252 000 €
2011	345 000 €
2012	708 000 €
2013	688 500 €
2014	773 500 €
2015	654 900 €
2016	555 000 €
2017	539 300 €
2018	985 500 €

3. Excédent cumulé de fonctionnement = 4 027 700 €

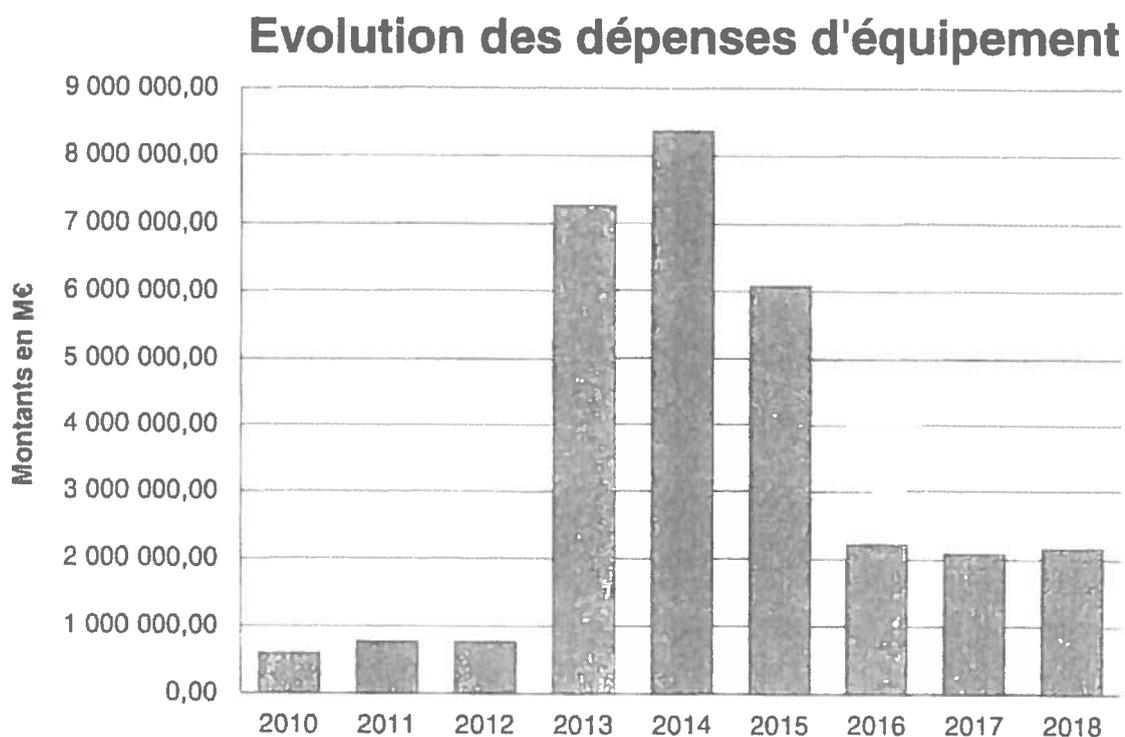
4. Excédent cumulé d'investissement sans reports = 432 500 €

5. Déficit cumulé d'investissement avec reports = 120 400 €



6. Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2010

Années	Dépenses d'équipement avec report
2010	605 000 €
2011	779 000 €
2012	779 000 €
2013	7 277 200 €
2014	8 398 000 €
2015	6 095 000 €
2016	2 238 400 €
2017	2 101 200 €
2018	2 184 600 €



7. Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant

USAN - USAN

04/01/2019	Situation Pluriannuelle des Emprunts	MOL_EMP 1 / 1
------------	--------------------------------------	------------------

Montants Capital Restant

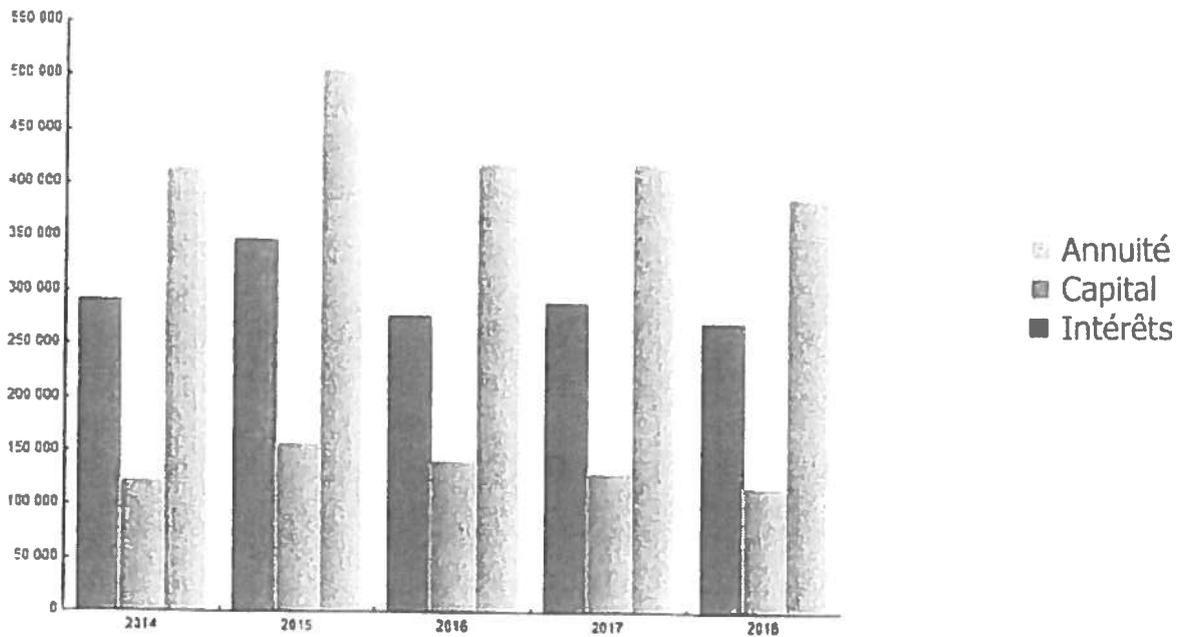
UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT

Soldé	N°	Objet	Capital Initial	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	548 314,84	219 288,03	763 194,95	225 000,00	184 831,97	147 579,35	97 448,59	50 650,39			
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 483,93	35 326,74	31 066,06	26 567,61	21 816,82	16 799,99	11 502,21	5 907,76			
<input type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00						2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 172,44	2 191 713,72
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	115 000,00	315 000,00	311 716,65	290 157,37	280 203,76	263 682,45	246 319,37	228 139,62	209 112,65	189 202,20	168 266,12
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00				57 200,00	52 534,84	47 661,96	42 572,12	37 215,64	31 702,45	25 902,01
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	258 152,70	207 057,96	193 408,96	179 191,82	164 336,11	148 556,82	132 850,29	116 151,71	98 715,13	80 551,94
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	214 919,73	195 747,41	175 539,78	154 248,94	131 791,96	109 123,74	83 191,81	56 900,18	29 701,12	
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 288,77	14 016,50	47 492,37	40 606,15	33 317,75	25 665,95	17 568,37	9 021,37			
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00		300 000,00	256 380,97	240 834,64	224 606,67	207 813,77	190 491,76	171 395,52	153 558,96	134 074,37
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 300,00	306 526,00	283 868,08	260 700,11	235 754,95	210 723,62	183 655,72	156 009,16	127 240,16	97 303,13	66 150,00
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	173 279,60	159 234,53	144 490,46	129 108,37	113 827,93	96 217,44	78 641,75	60 272,22	41 056,82	20 989,08
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	333 373,15	315 969,83	297 753,77	278 687,82	258 729,85	237 840,66	215 975,99	193 090,22	169 135,68	144 862,47
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E15S USAN	162 368,90	161 328,13	89 089,68	76 172,00	62 537,39	48 148,06	32 956,01	16 922,91			
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17				302 227,17	279 851,45	255 089,74	230 344,84	204 761,06	178 309,23	150 993,63
Total du Budget UNION			5 878 875,81	2 053 210,58	2 204 002,92	1 992 350,64	2 180 062,70	1 931 084,23	1 791 271,82	1 640 678,81	1 480 248,88	1 327 420,96	1 182 804,10
Total général			5 878 875,81	2 053 210,58	2 204 002,92	1 992 350,64	2 180 062,70	1 931 084,23	1 791 271,82	1 640 678,81	1 480 248,88	1 327 420,96	1 182 804,10

8. Situation pluriannuelle des emprunts par annuité

Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT								
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2014	2015	2016	2017	2018
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	52 853,21	52 853,21			
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	6 238,58	6 238,58			
<input type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00	90 776,64	181 553,28	181 553,28	181 553,28	181 553,28
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92	29 128,92
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60	7 094,60
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11	22 280,11
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	30 777,99	30 777,99	30 777,99	30 777,99	
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	9 522,04	9 522,04			
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27	25 468,27
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98	35 102,98
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96	21 941,96
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85	32 971,85
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	17 862,16	17 862,13			
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33	33 300,33
Total du Budget UNION			6 879 875,81	415 319,64	506 086,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30
Total général			6 879 875,81	415 319,64	506 086,25	419 620,29	419 620,29	388 842,30



B/ Les évolutions du compte administratif par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018
011 (charges à caractère général)	820 126,14 €	833 415,64 €	805 872,50 €
012 (Charges du personnel)	1 430 495,57 €	1 554 847,42 €	1 564 953,27 €
65 (autres charges)	415 852,23 €	414 912,63 €	447 696,68 €
66 (charges financières)	139 357,22 €	127 050,38 €	115 234,03 €
67 (charges exceptionnelles)	0	900,00 €	346,36 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2016	2017	2018
013 (atténuation de charges)	62 155,20 €	81 575,01 €	59 977,91 €
70 (vente de produits)	286 524,15 €	207 491,47 €	193 470,85 €
73 (Impôts et taxes)	2 751 240,70 €	2 777 621,70 €	476,00 €
74 (dotations, subvention et participation)	536 611,87 €	689 126,78 €	3 911 030,42 €
75 (autres produits de gestion courante)	/	/	/
77 (produits exceptionnels)	4 564,38 €	4 143,53 €	7 352,08 €

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018
020 (dépenses imprévues)	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	/	15 831,56 €	0 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	277 828,93 €	289 616,86 €	271 134,56 €
20 (immobilisation incorporelles)	315 106,89 €	392 171,50 €	188 501,18 €
204 (subventions d'équipement versées)	234 852,56 €	1 377,00 €	2 400,00 €
21 (immobilisation corporelles)	119 397,69 €	395 606,91 €	162 919,24 €
23 (immobilisation en cours)	556 587,42 €	447 830,08 €	707 336,03 €
45 (opération pour compte de tiers)	/	111 803,40 €	/

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2016	2017	2018
10 (dotations, fond divers et réserves)	381 348,68 €	831 580,20 €	106 186,55 €
13 (subventions d'investissement)	2 124 317,21 €	1 084 479,96 €	173 476,80 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	/	/	/
23 (immobilisation en cours)	/	111 803,40 €	0 €
45 (opération pour compte de tiers)	111 803,40 €	/	/

Compte administratif 2018 du budget annexe de l'USAN

CA2018 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	199 291,80	G	252 968,86
	Section d'investissement	B	73 408,96	H	80 038,34

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	410 412,72
	Report en section d'investissement (001)	D	80 038,34	J	

TOTAL (réalisations + reports)	=	A+B+C+D	352 739,10	=	G+H+I+J	743 419,92
---	----------	----------------	-------------------	----------	----------------	-------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	199 291,80	= G+I+K	663 381,58
	Section d'investissement	= B+D+F	153 447,30	= H+J+L	80 038,34
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	352 739,10	= G+H+I+J+K+L	743 419,92

A/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018
011 (charges à caractère général)	3 465,45 €	3 875,38 €	3 244,82 €
022 (dépenses imprévues)	/	/	/
65 (autres charges)	241 492,07 €	195 546,62 €	179 773,99 €
66 (charges financières)	22 765,45 €	19 189,42 €	16 272,99 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2016	2017	2018
70 (vente de produits, prestations de services)	292 928,58 €	255 457,20 €	250 303,36 €
75 (autres produits de gestion courante)	3 879,86 €	4 222,74 €	2 665,50 €

B/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)

Section d'investissement: Dépenses

Chapitre	2016	2017	2018
16 (emprunts et dettes assimilées)	77 428,13 €	65 394,34 €	68 288,96 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	14 644,00 €	5 120,00 €

Section d'investissement: Recettes

Chapitre	2016	2017	2018
10 (dotations, fond divers et réserves)	/	50 748,50 €	80 038,34 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	/	/

Direction des Moyens de la Collectivité

Les marchés publics

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ET EN COURS EN 2018
Article 107 du décret 2015-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Titulaire du marché	Code Postal et Ville	Objet du marché	Montant du marché HT	Date de notification
---------------------	----------------------	-----------------	----------------------	----------------------

MARCHES DE FOURNITURES

Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT

SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CHANTIER	Mini : 5 000,00 € Maxi : 40 000,00 €	13/04/2018
DME ALMY SA	62210 AVION	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZOLE ROUTIER ET NON ROUTIER	Maxi : 80 000 €	10/01/2018

Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 221 000,00 € HT

Lot 1 : ORANGE Lot 2 : SFR Lot 3 : ORANGE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ 93634 LA PLAINE ST DENIS CEDEX 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Maxi : 208 000,00 €	01/11/2016
---	--	---	---------------------	------------

MARCHES DE SERVICES

Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT

ARTEUA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MOE BANDES ENHERBEES ESQUELBECCQ	66 880,00 €	14/03/2018
BIEF	75010 PARIS	MAITRISE ŒUVRE - PROJET NOREADE	31 860,00 €	23/05/2017
SEPIA CONSEIL SAS	75003 PARIS	ETUDE ET ASSISTANCE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIERE RELATIVES A LA MISE EN PLACÉ DE LA COMPETENCE GEMAPI AU SEIN DE L'USAN	50 050,00 €	29/09/2017
GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN ET REPARATION D'UN TRACTEUR ROUTIER ET D'UNE SEMI-REMORQUE PORTE ENGIN	Mini : 300,00 € Maxi : 29 000,00 €	09/05/2016
GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN, REPARATION ET DEPANNAGE DES VEHICULES DE L'USAN	Mini : 8 500,00 € Maxi : 75 000,00 €	28/12/2016
ARTEUA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCEPTION, SUIVI, CONTRÔLE ET RECEPTION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE A MORBECQUE	82 450,00 €	28/06/2016
ID VERDE	59640 DUNKERQUE	ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LES RUISSSELLEMENTS	43 684,21 €	14/12/2016

Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 221 000,00€ HT

ARTEUA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MAITRISE ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ETANG DES 4 FILS AYMOM	99 935,00 €	21/07/2017
LOT 1-GROUPAMA LOT 2-GROUPAMA LOT 3-GROUPAMA LOT 4-CNP	LOT 1-51 686 REIMS CEDEX LOT 2-51 686 REIMS CEDEX LOT 3-51 686 REIMS CEDEX LOT 4-75 716 PARIS	ASSURANCE LOT 1-DOMMAGES AUX BIENS LOT 2-RESPONSABILITES CIVILE ET RISQUE ANNEXES LOT 3-FLOTTE AUTOMOBILES	LOT 1-1215,00€ LOT 2-11 834,36€ LOT 3-9 533,82€ LOT 4-27 426,39€	20/12/2018
IXSANE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ETUDES, INVENTAIRES, SONDAGES, TOPO, PRELEVEMENTS ET ANALYSES	Mini : 25 000,00 € Maxi : 100 000,00 €	07/09/2016

MARCHES DE TRAVAUX

Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT

LOT 1 - CANAL BERGES LOT 2 - CANAL BERGES LOT 3 - ORMES ACTIVITES	LOT 1 - 59200 TOURCOING LOT 2 - 59200 TOURCOING LOT 3 - 59190 HAZEBROUCK	TRAVAUX D'AMENAGEMENT MANUELS DE COURS D'EAU LOT 1 - SECTEUR DEULE LOT 2 - SECTEUR LYS LOT 3 - SECTEUR CENTRE	Maxi : LOT 1 - 35 000,00 € LOT 2 - 30 000,00 € LOT 3 - 15 000,00 €	LOT 1 - 10/02/2017 LOT 2 - 17/02/2017 LOT 3 - 10/02/2017
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX DE DEVASSEMENT DE BASSINS DE RETENTION A GODEWAERSVELDE	15 301,00 €	17/11/2017
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'HYDROCOTYLE SUR LE COURANT DU LEET ET COURANT DU DOULIEU	87 904,00 €	20/11/2017
SARL DAMBRICOURT	59143 MILLAM	DEVASSEMENT DU CANAL DE LA NIEPPE (PHASE 2)	78 530,00 €	08/08/2018
LOT 1-SARL DAMBRICOURT LOT 2-CLAUDE DUVAL LOT 3-CLAUDE DUVAL LOT 4-DUBRULLE-FAIGNOT LOT 5-JTP	LOT 1-59143 MILLAM LOT 2-59189 THIENNES LOT 3-59189 THIENNES LOT 4-59670 STE MARIE CAPPEL LOT 5- 62120 RACQUINGHEM	TRAVAUX DE FAUCARDEMENT DE COURS D EAU LOT 1 BASSIN YSER LOT 2 BASSINS DE LA BOURRE ET LA LONGUE BECQUE LOT 3 BASSINS DE LA BOURRE-ESTAIRES ET ST JANS CAPPEL LOT 4 BASSINS DE LYS DEULE-PHALEMPIN-CAMPHIN PHALEMPIN ET LIBAUDE LOT 5 BASSIN LYS DEULE	LOT 1-68 000,00€ LOT 2-60 000,00€ LOT 3-60 000,00€ LOT 4-79 200,00€ LOT 5-62 400,00€	LOT 1 A 5 - 06/09/2018
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX D AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DE COURS D EAU	102 927,60 €	04/09/2018
SARL DAMBRICOURT	59143 MILLAM	TRAVAUX DE DEVASSEMENT SUR LE BASSIN VERSANT DE LA LYS ET DE LA DEULE	50 394,00 €	26/09/2018

Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 221 000,00 € HT

SARL DAMBRICOURT	59143 MILLAM	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU	Mini : 10 000,00 € Maxi : 200 000,00 €	23/03/2017
SARL DAMBRICOURT	59143 MILLAM	TRAVAUX DE DEVASSEMENT SUR LE BASSIN DE LA LYS ET DE LA DEULE	Mini : 10 000,00 € Maxi : 200 000,00 €	24/07/2017
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	DEVASSEMENT DU CANAL DE LA NIEPPE (PHASE 1)	93 456,48 €	03/08/2017
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Mini : 10 000,00 € Maxi : 200 000,00 €	07/07/2017
LOT 1 - ORMES ACTIVITES LOT 2 - ORMES ACTIVITES LOT 3 - REAGIR LOT 4 - CANAL BERGES	LOT 1 - 59190 HAZEBROUCK LOT 2 - 59190 HAZEBROUCK LOT 3 - 62136 LESTREM LOT 4 - 59200 TOURCOING	TRAVAUX D'AMENAGEMENT MANUELS DE COURS D'EAU LOT 1 - SECTEUR YSER LOT 2 - SECTEUR CENTRE LOT 3 - SECTEUR LYS-LIBAUDE ET PHALEMPIN LOT 4 - SECTEUR DEULE ET BECQUE DE LA NEUVILLE	Maxi : LOT 1 - 30 000,00 € LOT 2 - 30 000,00 € LOT 3 - 45 000,00 € LOT 4 - 35 000,00 €	28/12/2017
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX DE DEVASSEMENT DU BASSIN DE RETENTION DE ST JANS CAPPEL BEQUE DU MONT NOIR	207 400,00 €	26/02/2019

Tranche de prix compris entre 221 000,01 € HT et 5 548 000,00 € HT

SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	TRAVAUX ETANCHEIFICATION D'UN FOSSE A SALOME	366 620,00 €	18/10/2018
-------------	------------------	--	--------------	------------

4^{ème} Partie

Fiche synthétique par commission de bassin

1. Commission de bassin de la Falaises Mortes	page 91
2. Commission de bassin de la Deûle	page 93
3. Commission de bassin de la Grande becque de Saint Jans Cappel	page 95
4. Commission de bassin d'Estaires	page 97
5. Commission de bassin de Lys Rive Gauche	page 99
6. Commission de bassin de l'Yser	page 101
7. Commission de bassin de Lys Rive Droite	page 103

FALAISE MORTE

FICHE SYNTHETIQUE 2018

CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2018/2019

- **Définition du réseau :** Des diagnostics précis et complets de chaque cours d'eau ont été réalisés début 2018. Ils ont permis d'évaluer l'état général du réseau, et d'établir un premier inventaire des besoins en faucardage, en dévasement ou en entretien manuel.
- Réseau établi à 52.055 ml de cours d'eau tous naturels.
- **Première campagne de faucardage sur le réseau Falaise Morte :** 24.915 ml réalisés entièrement en régie en décembre 2018 / Janvier 2019, soit 48% du linéaire total.

BASSIN DEÛLE
FICHE SYNTHÉTIQUE 2018

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2018/2019

- **Faucardage hiver** : La Naviette de Seclin a été faucardée sur ses 7.530 ml aval en janvier 2019 par entreprise.

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régle	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	1	60 h	-
Entretien ouvrages	1	16 h	-
TOTAL	2	76 h	-
Chantiers association RéAgir	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	1	188 h	1050 ml
TOTAL	1	188 h	300 ml

3. – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- **Baisse continue des prises depuis 2015** sur les 6 communes du bassin Deûle, jusqu'à l'absence totale de prises en 2018 malgré une campagne de prospection menée comme chaque année.

	2015	2016	2017	2018
TOTAL	310	256	34	0

BASSIN GRANDE BECQUE DE ST JANS

FICHE SYNTHETIQUE 2018

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2018/2019

- **Faucardage hiver : 18.810 ml faucardés en régie**
 17.245 ml faucardés par entreprise
 36.055 ml faucardés au total

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	8	82 h	-
Chantier cours d'eau	6	540 h	3950 ml
Chantier lutte contre les invasives	1	56 h	1915 ml
Chantier bassin	4	76 h	-
TOTAL	19	754 h	5865 ml
<i>Chantiers association ORME ACTIVITES</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	1	97 h	250 ml
TOTAL	1	97 h	250 ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>linéaire</i>
Retrait mécanique d'embâcles	1	-
Chantier Woodcracker, élagage, débroussaillage, broyage	1	-
Pose, retrait, réfection d'ouvrage de servitude	1	-
TOTAL	3	-

3. – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- Pic en 2016 puis baisse très sensible des prises en 2017 et 2018. La quasi-totalité des captures est réalisée sur les communes de Bailleul, Steenwerck et Nieppe. Les 3 communes du bassin (Berthen, St Jans Cappel et Boeschepe) ne sont que très peu concernées par le rat musqué.

	2015	2016	2017	2018
TOTAL	1054	1479	966	372

BASSIN DES COURS D'EAU D'ESTAIRES

FICHE SYNTHETIQUE 2018

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2018/2019

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucarda ge	Eparage	Faucarda ge
Regie	7 970	12 900	-	57 640
Entreprise	-	-	-	1 830
Total	7 970	12 900	0	59 470

2 - CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	3	32 h	-
Chantier cours d'eau	9	748 h	14.480 ml
Chantier lutte contre les invasives	2	136 h	14.400 ml
Chantier entretien manuel d'ouvrages	7	34 h	-
Autre chantier	2	128 h	-
TOTAL	23	1078 h	28.800 ml
<i>Chantiers association ORME ACTIVITES</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	3	246 h	2.470 ml
TOTAL	3	246 h	2.470 ml

3 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>linéaire</i>
Défenses de berges par tunages bois	2	92 ml
Chantier Woodcracker, élagage, débroussaillage, broyage	2	-
Pose, retrait, réfection d'ouvrage de servitude	1	-
TOTAL	3	92 ml

4. - LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

➤ Baisse très sensible des prises en 2018 après une année record en 2015.

	2015	2016	2017	2018
TOTAL	3523	2483	2280	774

**BASSIN LYS RIVE GAUCHE
FICHE SYNTHETIQUE 2018**

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2018/2019				
	<i>Été</i>		<i>Hiver</i>	
	<i>Eparage</i>	<i>Faucarda ge.</i>	<i>Eparage</i>	<i>Faucardage</i>
BOURRE Regie	14 670	32 555	6 900	29 045
BOURRE Entreprise	-	-	-	90 940
LONGUE BECQUE Entreprise	-	-	-	23 685
Total	14 670	32 555	6 900	143 670

2 - CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES			
<i>Chantiers régle</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	10	220 h	-
Chantier cours d'eau	15	1128 h	12.610 ml
Chantier lutte contre les invasives	2	24 h	3.630 ml
Chantier entretien manuel d'ouvrages	20	112 h	-
Chantier entretien manuel de bassins	2	40 h	-
Chantier entretien manuel de ZEC	3	288 h	-
Autre chantier	1	48 h	
TOTAL	53	1860 h	16.240 ml
<i>Chantiers association ORME ACTIVITES</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	7	1592 h	7.105 ml
TOTAL	7	1592 h	7.105 ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU			
<i>Chantiers réglés</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>linéaire</i>	
Défenses de berges par tunages bois	1	160 ml	
Chantier Woodcracker, élagage, débroussaillage, broyage	1	-	
Pose, retrait, réfection d'ouvrage de servitude	2	-	
Défenses de berges par enrochements	1	81 T	
Eradication mécanique de plantes invasives	1	-	
Dévasement mécanique ou réfection de clapets anti-retour	3	-	
TOTAL	9	160 ml	
<i>Chantiers en sous-traitance</i> <i>Entreprise</i>	<i>Localisation</i>	<i>Restauration hydro-morphologique</i>	<i>Aménagements écologiques</i>
PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE PLATE BECQUE / BORRE BECQUE			
Plantations de haie champêtre	Plate becque		1000 ml
Défenses de berges par tunages bois	Plate becque	57 ml	

PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE DE LA BOURRE			
Plantations de haie champêtre	Rivière Bourre		150 ml
Aménagement de clayonnage végétal	Rivière Bourre		75 ml
Végétalisation de berges par géo-nattes coco pré-plantées	Rivière Bourre		75 ml
CANAL DE LA NIEPPE AVAL - 2ème TRANCHE			
Dévasement de cours d'eau naturel	Morbecque	4.350 ml	
Aménagement de risbermes, pieux et fascines			840 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- Haut niveau de prises jusqu'en 2017, puis recul très net en 2018.
- Les 3 communes historiquement les plus infestées sont Merville, Haverskerque et Thiennes avec près de 600 prises cumulées en 2018.
- Le bassin de la Longue Becque reste assez peu infesté avec 193 prises sur ses 4 communes, dont l'essentiel est pris sur Renescure.

	2015	2016	2017	2018
TOTAL	2984	2349	2786	1540

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2018/2019

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage.	Eparage	Faucardage
Régie	-	4 300	-	54 605
Entreprise	-	-	-	72 850
Total	-	4 300	-	127 455

2 - CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	28	792 h	-
Chantier cours d'eau	29	2248 h	20.395 ml
Chantier lutte contre les invasives	1	8 h	75 ml
Chantier entretien manuel d'ouvrages	3	12 h	-
Chantier entretien manuel de bassins	8	528 h	-
Autre chantier	1	8 h	
TOTAL	70	3624 h	20.470 ml
Chantiers association ORME ACTIVITES	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	6	2597 h	15.250 ml
TOTAL	6	2597 h	15.250 ml

3 - TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	linéaire
Défenses de berges par tunages bois	3	88 ml
Chantier Woodcracker, élagage, débroussaillage, broyage	4	-
Pose, retrait, réfection d'ouvrage de servitude	4	-
Défenses de berges par enrochements	4	209 T
Retrait mécanique d'embâcles	2	-
TOTAL	17	88 ml

<i>Chantiers en sous-traitance Entreprise</i>	<i>Localisation</i>	<i>Restauration hydro- morphologique</i>	<i>Aménagements écologiques</i>
---	---------------------	--	-------------------------------------

PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE DE L'YSER			
Plantations de haie champêtre	Moe Becque		280 ml
Aménagement de peignes végétaux + abreuvoir			36 m ³
Aménagement de peignes végétaux	Peene Becque		302 m ³
Enrochements et végétalisation de berges	Trommels becque	83 T	
Enrochements et végétalisation de berges	Rivière Yser	277 T	
Plantation de haies champêtres	Ey Becque		230 ml
Plantation de ripisylve			320 m ²

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- **Secteur traditionnellement le moins infesté par rapport à sa superficie.** Le bassin de l'Yser représente 30% de la superficie totale de l'USAN et a parfois représenté moins de 10% des captures totales de rats musqués (17% en 2018).
- **C'est le seul bassin où le nombre de captures a progressé entre 2015 et 2017.** Le nombre de prises a ensuite chuté en 2018 de -46%, tendance comparable au reste du territoire de l'USAN.
- De par leur situation géographique, leur relief, leur hydrographie, certaines communes sont relativement épargnées par le rat musqué: Cassel, Hardifort, Godewaersvelde, Terdeghem, Eecke ou encore Oost-Cappel.

	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
TOTAL	1702	1535	1958	1066

BASSIN LYS RIVE DROITE

FICHE SYNTHETIQUE 2018

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2018/2019					
		Été		Hiver	
		Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage
LYS-DEULE	Régie	-	25 815	25 740	94 060
	Entreprise	-	-	-	54 705
	Entreprise	-	-	-	68 970
LIBAUDE	Régie	-	-	-	9 065
SIABNA	Régie	-	-	-	1 290
LAWÉ	Régie	-	4 270	-	12 020
	Total	-	30 085	25 740	240 110

2 - CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES			
<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Retrait d'embâcles	24	188 h	-
Chantier cours d'eau	16	564 h	15.020 ml
Chantier entretien manuel d'ouvrages	5	26 h	-
Chantier entretien manuel de bassins	2	24 h	-
TOTAL	47	802 h	15.020 ml
<i>Chantiers association REAGIR</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	19	1425 h	6.880 ml
Retrait d'embâcles	8	106 h	-
TOTAL	27	2597 h	15.250 ml
<i>Chantiers association CANAL</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>linéaire</i>
Chantier cours d'eau	7	1469 h	3.880 ml
TOTAL	7	1469 h	3.880 ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU			
<i>Chantiers régle</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>linéaire</i>	
Défenses de berges par tunages bois	3	98 ml	
Dévasement de cours d'eau	1	850 ml	
Pose, retrait, réfection d'ouvrage de servitude	5	-	
Retrait mécanique d'embâcles	1	-	
TOTAL	10	948 ml	
<i>Chantiers en sous-traitance</i> <i>Entreprise</i>	<i>Localisation</i>	<i>Restauration hydro-morphologique</i>	<i>Aménagements écologiques</i>
CANAL DE LA NIEPPE AVAL - 2ème TRANCHE			
Dévasement de cours d'eau naturel	Morbecque	4.350 ml	-
Aménagement de risbermes, pieux et fascines		-	840 ml
DOSSIER LOI SUR L'EAU - La Viscourt amont			
Dévasement de cours d'eau plaqués	Roncq / Linselles	1.050 ml	-
Plantations de haies champêtres		-	350 ml
Aménagement de risbermes, pieux et fascines		-	50 ml
<i>Chantiers en sous-traitance</i> <i>Entreprise</i>	<i>Localisation</i>	<i>Restauration hydro-morphologique</i>	<i>Aménagements écologiques</i>
PLAN DE TRAVAUX LYS-DEULE - 3ème TRANCHE			
Dévasement de cours d'eau naturels	Secteur Lys	4.840 ml	-
Dévasement de cours d'eau plaqués	Secteur Lys	11.580 ml	-
Dévasement de cours d'eau naturels	Secteur Deûle	4.360 ml	-

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- Le secteur LYS DEULE est traditionnellement le plus infesté avec régulièrement 50% des prises totales de l'USAN. Très peu de communes du secteur sont épargnées par l'infestation. La tendance en 2018 est à la forte baisse, conformément au reste du territoire.
- Les nouveaux secteurs enregistrent un niveau de prises important lors de la première campagne de piégeage, puis le nombre de captures diminue progressivement.

	2015	2016	2017	2018
LYS DEULE	8318	8363	3605	2080
SIABNA	95	569	109	103
LIBAUDE	102	89	34	43
LAWÉ	-	-	-	108
TOTAL	8515	9021	3748	2334

